

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023



Edito



Le budget est chaque année l'occasion pour notre collectivité de présenter son Rapport Développement Durable, qui donne à voir le rôle essentiel joué par la Ville de Montpellier et ses partenaires dans la transformation de nos modes de vie vers davantage de sobriété et de résilience.

En matière de transition énergétique, la Ville a d'ores et déjà posé plusieurs jalons. Après l'adoption d'un Plan de Sobriété Énergétique en 2022, qui visait à réduire nos consommations énergétiques dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, il s'agit désormais d'accélérer la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables. L'objectif est ainsi d'augmenter de 127% la production d'énergies renouvelables sur le patrimoine communal entre 2021 et 2030, grâce à des investissements de 2,7 millions d'euros par an jusqu'en 2026. Au printemps 2023, le groupe scolaire Lucie Aubrac – Samuel Paty est devenu le premier site de production d'électricité sur la Ville de Montpellier en autoconsommation collective : l'installation de 390m² de panneaux solaires va permettre de produire un peu plus de 100 000 kWh par an.

La poursuite des efforts de modernisation du parc d'éclairage public de la Ville, avec le double objectif de baisser les consommations énergétiques et de lutter contre la pollution lumineuse est une autre action exemplaire en matière de lutte contre le réchauffement climatique, mais également de préservation de la santé humaine et de la biodiversité. En 2023, 2 243 points lumineux ont été remplacés par des luminaires de technologie LED, portant ainsi à 65,7 % la part du parc d'éclairage public de la ville en LED. Par ailleurs, l'expérimentation d'extinction complète de certains grands axes routiers a été poursuivie en 2023.

En ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie, la « ville nature » progresse avec près de 15 000 arbres plantés depuis 2020, le succès croissant des bons de végétalisation et la végétalisation de quatre nouvelles cours d'école. Ces initiatives sont non seulement positives pour les êtres humains, mais elles contribuent aussi à la protection de la biodiversité et à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

La lutte contre la précarité énergétique reste une priorité dans un contexte d'inflation. La Ville s'est fortement engagée sur ce plan, en portant avec le CCAS le programme SLIME qui a bénéficié à 952 ménages depuis 2018. Les aides à la rénovation énergétique et à la lutte contre la précarité énergétique sont par ailleurs poursuivies. En réponse à une autre forme de précarité, la précarité alimentaire, la Ville a soutenu une expérimentation d'une caisse alimentaire commune, dans le cadre du programme national "Territoires à VivreS". Cette initiative vise à favoriser l'accès à une alimentation saine et durable pour tous.

Le Plan Ecoles 2030, voté cette année, est une autre initiative qui me tient particulièrement à cœur. Ce Plan prévoit des investissements à hauteur de 400 millions d'euros pour la construction de nouveaux groupes scolaires, la rénovation notamment thermique de certaines écoles, la création de cours végétalisées, la mise en accessibilité des bâtiments scolaires ou encore la réalisation de rues aux écoliers afin de lutter contre les îlots de chaleur. Avec ce Plan, nous souhaitons favoriser la réussite scolaire de tous les enfants, ce qui constitue la clé de notre avenir commun.

Michaël DELAFOSSE
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole

Edito	2
LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	9
<i>ACTION PHARE : UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPEMENT DES ÉNERGIES RENEUVELABLES.....</i>	<i>10</i>
<i>1 – UNE VILLE QUI S'ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....</i>	<i>11</i>
<i>Construire une ville désirable</i>	<i>11</i>
✓ De nouvelles folies pour reconstruire la ville sur elle-même.....	11
✓ Montpellier Ville Désirable : Le Pacte, outil de dialogue avec les professionnels de la construction	12
<i>S'adapter aux effets du changement climatique.....</i>	<i>12</i>
✓ La désimperméabilisation des cours d'école	12
✓ Une salle fraîche dans chacune des écoles et crèches de la ville	13
✓ Le réaménagement de la place Leroy-Beaulieu.....	13
✓ La nécessité de gérer des risques climatiques croissants	13
<i>Un éclairage public sobre et respectueux des enjeux environnementaux</i>	<i>14</i>
✓ La mise en œuvre du Plan Lumière métropolitain	14
✓ La modernisation du parc d'éclairage public	14
2 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE	15
<i>Analyse de l'impact climatique du budget de la Ville</i>	<i>15</i>
✓ Le lancement d'une démarche de budget vert.....	15
<i>Plan de sobriété énergétique et schéma directeur de rénovation des bâtiments.....</i>	<i>16</i>
✓ La mise en œuvre du Plan de Sobriété	16
✓ L'élaboration d'un schéma directeur de rénovation durable et énergétique des bâtiments	16
✓ Une sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau	16
✓ Un raccordement de la piscine Jarousse au réseau de chaleur	17
✓ La rénovation de l'éclairage du théâtre Jean Vilar	18
<i>Décarboner les mobilités domicile-travail.....</i>	<i>18</i>
✓ La mise à jour du Plan de Mobilité Employeur (PDME)	18
✓ La semaine européenne de la mobilité 2023	20
<i>Sensibilisation et formation des agents.....</i>	<i>20</i>
✓ Une formation climat.....	20
LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES.....	21
<i>ACTION PHARE : LA RENATURATION DE LA VILLE.....</i>	<i>22</i>
<i>1 – LA VILLE NATURE S'ADAPTE POUR DURER.....</i>	<i>23</i>
✓ Un déploiement des bons de végétalisation	23

✓	Des festivals et des rencontres	24
✓	La création de jardins familiaux à Malbosc	24
✓	Un éco-pâturage et une tonte par des moutons	24
✓	La poursuite et le développement des partenariats avec le monde de la recherche ...	24
✓	Une labellisation ECOJARDIN des parcs de la Ville	26
✓	Un comité arbre pour mieux préserver la canopée	26
	2 – LE ZOO, UN LIEU D’ACCUEIL ET DE RECHERCHE	26
	<i>Un lieu de sensibilisation et d’éducation à l’environnement</i>	26
✓	L’inauguration d’une aire ludique et éducative.....	26
✓	L’inauguration du parcours pédagogique « La vie cachée des sols »	27
✓	La fête de la nature et fête de la science	27
✓	D’autres animations et expositions.....	27
	<i>Un lieu de recherche et de conservation</i>	28
✓	Les sciences participatives	28
✓	Une collaboration avec les institutions de recherche.....	28
✓	Un partenariat et soutien aux ONG de conservation d’espèces menacées d’extinction 28	
	<i>Le retour à la nature dans le Grand Parc du Lunaret</i>	28
	4 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	29
✓	Le renouvellement du label « Commune économe en eau ».....	29
✓	Un développement de la télé-relève des compteurs d’eau pour réduire les consommations et les fuites	29
	 LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	31
	<i>ACTION PHARE : LE SLIME, UN OUTIL DE REPÉRAGE ET DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE À MONTPELLIER</i>	32
	1 - BÂTIR UNE VILLE PLUS PROCHE ET SOLIDAIRE	33
	<i>La lutte pour la diversité, l’égalité femmes hommes et contre les violences sexistes</i>	33
✓	Un mois d’engagement en faveur des droits des femmes	33
✓	La 30 ^e édition de la Marche des Fiertés et les 10 du mariage pour tous	34
	<i>La lutte contre les discriminations et la précarité</i>	34
✓	Un accueil de la Master class de l’Unesco contre le racisme et les discriminations	34
✓	Des journées d’étude de l’observatoire local des discriminations	34
✓	Un soutien à la journée mondiale des réfugié.e.s 2023 sur le thème « femmes et exil » 34	
✓	Une installation d’aires de jeux et de jardins partagés dans les résidences ACM	35
✓	Une nouvelle tarification de la restauration scolaire et des temps périscolaires :.....	35
	<i>La lutte contre la précarité énergétique</i>	35

✓	La poursuite des aides à la rénovation énergétique des logements et à la lutte contre la précarité énergétique	35
	Pour une ville inclusive	36
✓	Une participation à la journée internationale des personnes en situation de handicap	36
✓	En route vers le label “Ville Amie des Aînés”	36
	2 – UNE CULTURE PARTAGÉE DU RISQUE	37
	La Mission Sécurité Civile poursuit ses efforts d'acculturation et de sensibilisation à la gestion des risques et des situations de crise	37
✓	L'élaboration d'un plan de communication	37
✓	La modernisation des pages risques majeurs sur le site de la Ville (risques-majeurs - Ville de Montpellier et https://www.montpellier.fr/4650-les-risques-et-menaces.htm)	37
✓	Des actions « aller vers » pour aller à la rencontre des Montpelliéraines et Montpelliérains	38
✓	La campagne d'Obligation Légale de Débroussaillage en prévention du risque incendie de forêt.	38
	3 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	40
✓	Une mutualisation de de la Mission Sécurité Civile entre Ville et Métropole	40
✓	La création du service Responsabilité Sociétale de l'Employeur (RSE)	40
✓	Une démarche de double labellisation « Diversité et Egalité professionnelle »	40
✓	Des partenariats institutionnels pour la promotion de la diversité	40
✓	Des actions menées en faveur de l'égalité femmes-hommes	41
	 TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	43
	<i>ACTION PHARE : COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE : MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES</i> 44	
	1 - LA VILLE DE LA PROXIMITÉ ET DE LA QUALITÉ	45
	Une nouvelle feuille de route pour les commerces de proximité	45
✓	L'élaboration d'une feuille de route Commerce et d'un plan d'actions Attractivité commercial du centre-ville	45
✓	Un soutien à la monnaie locale La Graine	45
	Vers l'accès à une alimentation durable et de qualité pour le plus grand nombre	45
✓	Un engagement fort pour une alimentation plus saine et plus durable soucieuse du bien-être animal	45
✓	La construction d'une cité de l'alimentation	46
✓	L'expérimentation d'une caisse alimentaire commune	47
✓	Le programme Ma cantine Autrement	47
✓	Un spectacle de sensibilisation des enfants à l'alimentation durable	48
	2 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE	48
	Numérique responsable	48

✓	L'élaboration de la stratégie numérique responsable 2025.....	48
✓	La participation à la semaine mondiale du nettoyage numérique.....	48
	Prévention, tri et collecte des déchets.....	49
✓	La distribution de compost 100% produit à l'Hôtel de Ville.....	49
	L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	50
	<i>ACTION PHARE : PLAN ÉCOLE 2030</i>	<i>51</i>
	<i>1 – VERS UNE VILLE A HAUTE QUALITÉ DE VIE POUR TOUTES ET TOUS</i>	<i>52</i>
	Redonner la priorité aux écoles et aux enfants	52
✓	De nouvelles rues aux écoliers	52
✓	Montpellier intègre le réseau international « Ville à hauteur d'enfants », une première en France	53
✓	Une évolution de la grille d'attribution des places en crèches pour plus de transparence et lutter contre les inégalités.....	53
✓	Un appel à projets artistiques pour les écoles.....	54
	Une ville active en faveur de la Santé	54
✓	Le déploiement de la Ma'P, l'unité mobile de prévention santé	54
✓	L'inauguration du Centre d'Examens de Santé de Montpellier	54
✓	Une semaine de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens	54
	<i>2 – CULTURE, SPORT, LOISIRS : PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN.....</i>	<i>55</i>
	Une offre d'animations et d'équipements sportifs de qualité	55
✓	La création de la Zone d'Événementiel Sportif Temporaire (ZEST)	55
✓	Savoir rouler à vélo : un programme de promotion de la culture du vélo chez les enfants	56
✓	L'inauguration du BMX skatepark international de Montpellier	56
✓	Un forum Terre de jeux 2024	56
✓	L'inauguration de nouveaux équipements sportifs	56
✓	Une sobriété énergétique dans les équipements sportifs	57
	Une ville de culture	57
✓	La candidature Capitale Européenne de la Culture 2028	57
✓	L'inauguration du premier tiers-lieu culturel en EHPAD	58
✓	Une Comédie du Livre 2023 éco-exemplaire	58
	<i>3 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ</i>	<i>58</i>
✓	La mise en place du tri sélectif dans les lieux d'art municipaux.....	58
	LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ AU REGARD DES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	59
	<i>1 – LE PILOTAGE, LA TRANSVERSALITÉ DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA PARTICIPATION DES ACTRICES ET ACTEURS</i>	<i>60</i>

	La participation de tous, socle des politiques publiques.....	60
✓	Les rencontres du Maire « Montpellier change avec vous ».....	60
✓	La consultation du conseil municipal des enfants pour nourrir le projet d'œuvre pour le parc René Dumont	60
	<i>2 – L'ÉVALUATION ET LA STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE.....</i>	<i>61</i>
✓	Le renouvellement de la labellisation Climat Air Énergie	61
✓	Une remise du label France Résiliences France collectivités.....	61

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux collectivités et Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer, chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport a vocation à évaluer les actions de la Ville au regard des objectifs du développement durable. Le décret d'application de cet article prévoit que le rapport décrive, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Il précise que le rapport doit comporter au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées à l'article L. 110-1 III du Code de l'environnement :

- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ;
- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Les cinq finalités du développement durable sont :¹

- *La lutte contre le changement climatique ;*
- *La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;*
- *La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;*
- *La transition vers une économie circulaire ;*
- *L'épanouissement de tous les êtres humains.*

Le décret d'application prévoit que ces bilans comportent, en outre, une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes.

Afin de permettre une lecture à la fois facile et pertinente, le rapport de la Ville a été construit en cinq chapitres, correspondant aux cinq finalités, analysant les politiques territoriales de la Collectivité et le fonctionnement interne des services. Les principes, fils conducteurs du rapport, sont le suivi et l'évaluation des politiques publiques afin d'identifier les forces et les faiblesses de leur mise en œuvre et permettre une meilleure efficacité de la gouvernance territoriale. L'amélioration continue est ici recherchée. Un sixième chapitre rassemble les éléments de méthode, inhérents au développement durable : la participation de la population et des acteurs et actrices ; le pilotage et la transversalité de la démarche ; l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue.

Chaque chapitre contient les éléments suivants :

- la présentation des objectifs, des actions et des perspectives poursuivis par la Ville dans les politiques qu'elle mène sur son territoire, avec le détail des actions les plus remarquables mises en œuvre en 2023, dans une vision évaluative au sens du décret du 17 juin 2011 ;
- une partie intitulée « Fonctionnement de la Collectivité » qui rappelle les principales réalisations de la Ville en faveur du développement durable dans son fonctionnement interne (bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au sens du décret du 17 juin 2011) ;
- quelques indicateurs clés renseignés selon les données disponibles.

Les objectifs du développement durable (ODD) auxquels les actions contribuent sont également rappelés pour chaque finalité.

¹ Ces finalités sont présentées au III de l'article L110-1 du Code de l'Environnement. La Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a modifié cet intitulé pour deux finalités : la finalité 2 s'est vue adjoindre la partie « ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent », la finalité 5 anciennement intitulée « Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables », devient désormais « Transition vers une économie circulaire ».

CHAPITRE 1 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



ACTION PHARE : UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Depuis plus de 30 ans, la Ville de Montpellier s'est engagée dans une politique énergétique active de sobriété énergétique. Au fil des années, elle a développé la production d'énergies renouvelables sur son propre patrimoine. En 2020, la Ville a mis en place une délégation au patrimoine municipal et à la sobriété énergétique, mettant en avant la nécessité d'économiser les énergies et les ressources au sein de la collectivité. Cette politique demande à être accélérée avec la hausse importante du coût de l'énergie et les effets reconnus des émissions de gaz à effet de serres des énergies fossiles. Le Plan de Sobriété Énergétique adopté en octobre 2022 détaille les actions d'accélération de la transition énergétique du patrimoine communal réalisées et à mettre en place. L'objectif est ainsi d'augmenter de 127 % la production d'énergies renouvelables sur le patrimoine communal entre 2021 et 2030, grâce à des investissements de 2,7 millions d'euros par an jusqu'en 2026.

La production d'électricité par panneaux photovoltaïques est une réalité sur 16 bâtiments communaux et les données de production sont traitées en régie. L'Hôtel de Ville, 9 écoles, 2 piscines, 1 médiathèque et 3 autres installations produisent une partie non négligeable de l'énergie consommée, à l'échelle du patrimoine ; cela représente environ 1,5% de la consommation énergétique patrimoniale. Ces 16 sites ont une puissance cumulée de 1MWc, une production annuelle moyenne de 1,13GWh / an et génèrent des recettes de plus de 200 000€ par an (principalement en vente directe sur le réseau).

Afin de développer ces projets sur des bâtiments existants et parkings, des études systématiques sont prévues pour identifier les potentiels de production en autoconsommation. Les projets en « autoconsommation collective » permettent d'autoconsommer une partie de la production et d'injecter sur le réseau le surplus de production pour que ce dernier soit utilisé sur d'autres bâtiments de la Ville (de manière à diminuer le coût de la facture énergétique).

Les installations photovoltaïques alimenteront aussi les bornes de recharge pour un pool de véhicules électriques grandissant, en décarbonant partiellement la mobilité de la collectivité.

Au printemps 2023, le groupe scolaire Lucie Aubrac – Samuel Paty est devenu le premier site de production sur la Ville de Montpellier en autoconsommation collective, en accord avec les évolutions récentes de la réglementation. L'installation d'une puissance de 78 kWc (390m² de panneaux solaires), permet de produire un peu plus de 100 000 kWh par an. Le surplus de production est réinjecté sur le réseau ENEDIS et en déduction d'autres sites (Hôtel de Ville, crèche T. Sentis, mairie annexe de Tastavin, cuisine centrale). Fin 2023, l'école B. ALBRECHT (groupe scolaire Mas Drevon) sera également équipée d'une installation en autoconsommation collective (31kWc).



1 – UNE VILLE QUI S'ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est source d'enjeux considérables pour les territoires et nécessite des actions fortes pour anticiper et s'adapter à ses effets, de l'aménagement d'une ville respirable et fraîche à la construction de bâtiments bioclimatiques, par exemple.

Construire une ville désirable

✓ De nouvelles folies pour reconstruire la ville sur elle-même

La relance dès 2022 du processus de création des Folies architecturales du 21^e siècle à Montpellier vise, sur des fonciers maîtrisés situés à proximité du réseau de transports en commun, à proposer des programmes immobiliers répondant à 3 critères principaux :

- L'originalité et l'audace en matière de création architecturale ;
- L'innovation et la mise en œuvre de principes ambitieux du développement durable au service de la construction de ces immeubles ;
- La recherche de réponses à apporter à une société plurielle (mixité sociale, programmations originales, vivre-ensemble, culture, services partagés, solidarité et sociabilité, activités et mixité fonctionnelle, entre autres).



Les nouvelles Folies architecturales se développeront dans les différents quartiers de Montpellier qu'elles viendront dynamiser par leur intensité urbaine : Folie République (les Galets – OMA & MDR architectes), Folie Ovalie (Oasis – Coldefy architecte), Folie Manuguerra (Alma terra – Manuelle Gautrand & Estèbe/Cathala architectes), Folie La Sentinelle (Odile Decq architecte), Folies Beausoleil 1 et 2, Folie Mosson, Folie Restanque, Folie du Lez, Folie Rive gauche, Folie Cambacérès, Folie Montcalm et d'autres encore contribueront à la capacité de création architecturale contemporaine de Montpellier, adaptée aux défis actuels et futurs de notre société, en complément des références déjà nombreuses sur son territoire (l'Arbre Blanc de Sou Fujimoto, Folie Divine de Farshid Moussavi, Higher Roch de Brenac & Gonzalez, Pierres-Vives de Zaha Hadid, Hôtel de Ville de Jean Nouvel, quartier Antigone signé par Ricardo Bofill, etc.), avec l'enjeu d'une qualité de cadre de vie partagée par tous et propice à l'épanouissement des habitants de Montpellier.

✓ **Montpellier Ville Désirable : Le Pacte, outil de dialogue avec les professionnels de la construction**

Face aux enjeux sanitaires et environnementaux, les collectivités sont désormais tenues d'aménager des territoires soutenables pour demain et des villes à la fois apaisées, équilibrées et résilientes, en un mot : désirables. À Montpellier, ville-centre d'un territoire particulièrement sensible aux effets des évolutions climatiques, les enjeux de lutte contre l'étalement urbain, de diminution de l'artificialisation des sols et de réduction des émissions de carbone, nécessitent de s'inscrire résolument dans cette nouvelle dynamique de transition écologique.

Dans ce contexte, mais aussi face aux tensions foncières importantes du fait de son attractivité et des dérives constatées de certains opérateurs, il est apparu indispensable que la Ville de Montpellier développe des outils capables de maintenir la collaboration engagée de longue date avec les professionnel.le.s de l'acte de bâtir (architectes, promoteurs, urbanistes...) et d'établir avec elles et eux un cadre d'entente, un pacte, véritable feuille de route de la construction pour les années à venir.

Pour cela, des ateliers ont été organisés avec un panel représentatif des professionnel.le.s de l'acte de bâtir afin de co-construire les fondements d'un document qui permettra de répondre, à l'échelle du bâti, à différentes problématiques aussi diverses que le confort d'été, les qualités d'habiter, la sobriété des consommations, du foncier, la frugalité du bâti, le respect du vivant, la gestion différenciée de la ressource en eau, etc.

Cette démarche nommée « Montpellier, Ville désirable Le Pacte » devrait être finalisée début 2024 avec la publication du livrable. Elle a vocation à perdurer à travers l'organisation de rencontres et débats annuels réunissant l'ensemble des acteurs de la fabrique de la ville.

S'adapter aux effets du changement climatique

✓ **La désimperméabilisation des cours d'école**

En 2023, 4 cours d'écoles ont été désimperméabilisées (écoles Aquitaine, Dickens, Heidelberg, Pottier-Sibelius). Les travaux de terrassement et de plantations ont été accompagnés d'animations, dans le cadre d'une co-construction des projets avec les enfants et la communauté éducative.

11 cours d'écoles
désimperméabilisées
entre 2021 et 2023

La désimperméabilisation a permis la déconnexion des réseaux d'eaux pluviales, d'améliorer la lutte contre les îlots de chaleur, mais également de sensibiliser toute la communauté éducative au cycle de l'eau et à la biodiversité.



Cour de l'école Jean Zay, septembre 2023

✓ **Une salle fraîche dans chacune des écoles et crèches de la ville**

Une salle fraîche dans chacune des écoles et crèches de la ville à terme : d'ici fin 2023, 17 structures d'accueils de la petite enfance et 9 écoles seront équipées d'une salle fraîche, afin d'avoir une zone « refuge » en cas de fortes chaleurs.

✓ **Le réaménagement de la place Leroy-Beaulieu**

Le réaménagement de la place Leroy-Beaulieu fait partie du projet de rénovation et d'embellissement de la rue Saint-Louis. Les espaces végétalisés en pleine terre ont été étendus et des arbres et massifs plantés de part et d'autre de la rue Saint-Louis, pour rafraîchir les lieux. La place a été dotée d'assises et équipée d'arceaux à vélos, ainsi que de conteneurs enterrés. Seuls les piétons et les cyclistes peuvent désormais traverser la plateforme vers la rue Guillaume Pellicier et le cours Gambetta. La continuité de l'anneau vélo du centre-ville est ainsi facilitée entre la rue Saint-Louis et le cours Gambetta.

✓ **La nécessité de gérer des risques climatiques croissants**

La gestion des risques climatiques par la Mission Sécurité Civile s'appuie sur plusieurs éléments.

- *Révision et modernisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)* : il s'agit d'un outil de planification qui permet de répondre à l'alerte, la protection et le soutien des populations au regard des risques connus. Le PCS – nouvelle version – disposera d'une approche systémique des risques (comprenant les situations d'urgence, et la gestion de crises multiformes), et intégrera une nouvelle échelle de gravité pour préparer la Collectivité à la survenance d'événements très exceptionnels, hors cadre ou hors norme. En parallèle, de nombreux projets sont développés sur les thématiques de veille, schéma d'alerte, gouvernance, communication de crise, accueil téléphonique, ossature PCS, risque pluie-inondation...
- *La gestion d'événements de sécurité civile*, avec l'apparition d'événements sérieux à majeurs, notamment assujettis au dérèglement climatique, comme par exemple les vigilances météorologiques « pluie-inondation », « canicule », « sécheresse », « incendie de forêt » et « vent violent », ou connexes comme les pollutions environnementales ou la pollution de la qualité de l'air.



- *L'élargissement de la Réserve Communale de Sécurité Civile sur des actions opérationnelles et de gestion de crise.* Créée en 2021, la Réserve Communale de Sécurité Civile est composée de volontaires bénévoles appelés à être régulièrement mobilisés par la Ville. De la prévention à la gestion de crise, leurs missions concourent à sensibiliser les populations aux risques majeurs (pluies, neige, canicule, pandémie...) et à intervenir en appui des services sollicités en cas d'événement de dimension



exceptionnelle. En 2023, la réserve citoyenne a mené plusieurs actions comme par exemple une contribution à l'organisation de la journée nationale « Tous Résilients » le 13 octobre, ou une participation au Festival Climat organisé par la Métropole le 4 octobre.

- *L'acculturation, l'organisation de formations et la préparation collective des acteurs parties prenantes est visée notamment en amont des saisons à risques et en valorisant autant que possible l'interrelation entre les risques, et l'aggravation apportée par le dérèglement climatique (RCSC, Agents Volontaires, CODIR, astreintes en gestion, services participants à la gestion de crise, sensibilisation des élus...).*

Nombre d'événements de sécurité civile

- 2020 : 20
- 2021 : 23
- 2022 : 37

soit une augmentation de 40% sur 5 ans (2018 – 2022)

Nombre de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde

- 2020 : 2
- 2021 : 5
- 2022 : 13

Nombre de mobilisation de la Réserve Citoyenne de Sécurité Civile sur des opérations de sécurité civile

- 2021 : 0
- 2022 : 4



Un éclairage public sobre et respectueux des enjeux environnementaux

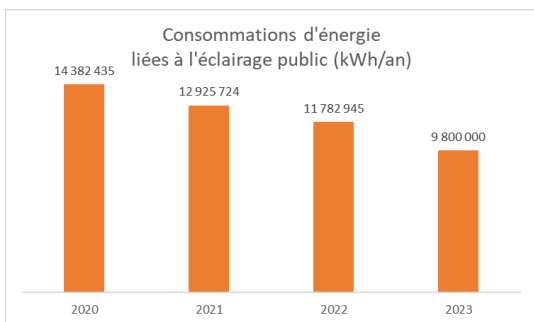
✓ *La mise en œuvre du Plan Lumière métropolitain*

La Ville de Montpellier s'est engagée aux côtés de la Métropole dans la définition d'une stratégie globale d'éclairage. Suite au vote du Plan Lumière de Montpellier Méditerranée Métropole en Conseil Métropolitain le 3 octobre 2023, la Ville met en œuvre les grandes orientations de ce Plan, qui vise à concilier les enjeux esthétiques, sécuritaires, environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux de l'éclairage public, et privilégie une gestion différenciée de l'éclairage suivant les usages constatés sur chaque type de voirie.

En accompagnement du Plan Lumière, un référentiel technique des installations d'éclairage public a également été édité, à l'attention de tous les maîtres d'ouvrages à l'origine de la conception et réalisation d'installations d'éclairage sur le territoire. Afin d'impliquer l'ensemble des élus à sa mise en œuvre, un jeu de sensibilisation à la pollution lumineuse a été réalisé et est déployé. Par ailleurs, La commune de Montpellier poursuit son expérimentation d'extinction des grands axes uniquement routiers de la commune. Sept tronçons majeurs, rassemblant près de 700 points lumineux, sont ainsi concernés par cette expérimentation. Une analyse des données d'accidentologie a permis de confirmer l'absence d'augmentation des accidents de la route sur ces secteurs éteints.

✓ *La modernisation du parc d'éclairage public*

La Ville de Montpellier poursuit ses efforts de modernisation de son parc d'éclairage public avec le double objectif de baisser les consommations énergétiques et de lutter contre la pollution lumineuse. À ce titre, en 2023, **2 243** points lumineux d'ancienne génération ont été remplacés par des luminaires de technologie LED portant ainsi à **65,7 %** la part du parc d'éclairage public de la ville en LED. Tous les luminaires remplacés en zone résidentielle sont par ailleurs programmés pour baisser leur intensité de 50 % entre 23 h et 5h du matin. Enfin, le déploiement des modules de télégestion dans toutes les armoires de commande d'éclairage de la Ville de Montpellier est achevé, soit **450 unités**, entraînant ainsi des gains en consommation d'énergie et en coûts de maintenance.



€

Plus de **560 000 €** d'économies sur l'éclairage public entre 2021 et 2022

pour une facture de près de **1 300 000 €** en 2022

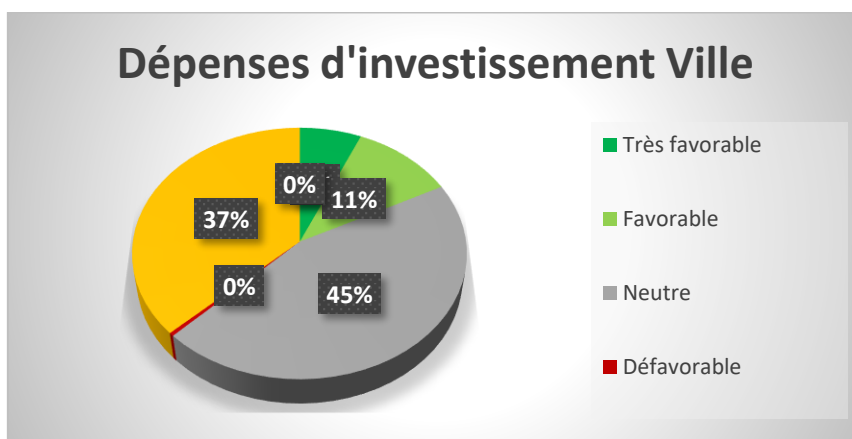
2 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Analyse de l'impact climatique du budget de la Ville

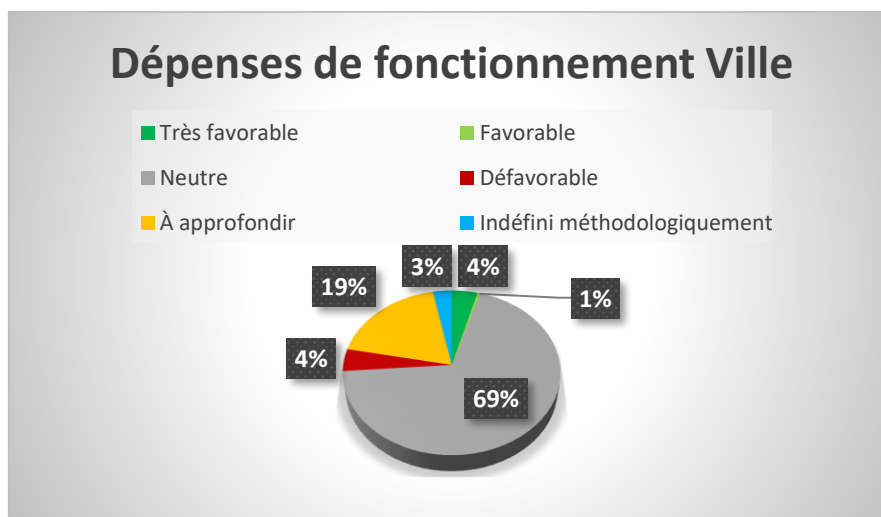
✓ **Le lancement d'une démarche de budget vert**

Une expérimentation relative à l'analyse de l'impact climatique du budget de la Ville a été menée entre juin et septembre. Cette analyse, réalisée grâce à la méthodologie développée par l'Institut pour le Climat et l'Economie (I4CE), permet d'identifier les dépenses budgétaires très favorables, favorables, défavorables ou neutres au regard de l'atténuation du changement climatique (la réduction des émissions de gaz à effet de serre). Cette analyse doit conduire à l'identification de leviers de réduction de ces émissions. Cette expérimentation a permis d'aboutir à de premiers résultats, qui restent à affiner.

Classement des dépenses d'investissement 2023 de la Ville de Montpellier



Classement des dépenses de fonctionnement 2023 de la Ville de Montpellier



Plan de sobriété énergétique et schéma directeur de rénovation des bâtiments

✓ **La mise en œuvre du Plan de Sobriété**

En application du Plan de Sobriété adopté en octobre 2022, le respect de la consigne de température à 19°C en hiver et 27°C (au lieu de 26) en été a permis de faire une économie d'énergie non négligeable (environ 10%). Une amélioration continue de la Gestion Technique Centralisée (CGT) a été mise en place, ainsi que des films solaires pour limiter le recours à la climatisation et améliorer le confort des usagers.



✓ **L'élaboration d'un schéma directeur de rénovation durable et énergétique des bâtiments**

La collectivité a élaboré une planification pluriannuelle de rénovation de ses bâtiments, priorisant les sites les plus consommateurs d'énergie et respectant les échéances de 2030 issues du décret relatif à la rénovation des bâtiments tertiaires (dit décret tertiaire). Les écoles seront également prioritaires en cohérence avec le plan écoles 2030. Les actions en investissement permettant une baisse fiable et garantie des consommations seront privilégiées. Les contraintes et les besoins nouveaux éventuels liés à l'usage seront également pris en compte.

✓ **Une sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau**

La création d'un poste en septembre 2022, de chargée de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau permet aujourd'hui d'aller plus loin dans la sobriété énergétique. En janvier 2023, dans le cadre du Plan sobriété mis en place par la collectivité, un appel à candidature a été lancé pour la création d'un réseau de référents énergie et eau dans les bâtiments. Au total une dizaine d'agents travaillant sur différents sites (Ville et Métropole) ainsi que l'ensemble des responsables techniques des écoles se sont portés volontaires afin de diffuser les bonnes pratiques et les éco-gestes

après des usagers pour un fonctionnement optimal des équipements et une bonne maîtrise des usages permettant d'allier confort et économies d'énergie et d'eau.

Une campagne de sensibilisation a été menée à grande échelle avec l'ensemble des responsables techniques et les affiches ont été diffusées dans l'ensemble des écoles. Aujourd'hui, les **130 écoles et les 24 maisons pour tous** ont été associées à cette démarche permettant d'allier confort et économie d'énergie via une sensibilisation aux éco-gestes. Une nouvelle campagne de sensibilisation dans les crèches est en cours notamment suite à la mise en service d'un système de rafraîchissement, et se déroulera jusqu'à la fin de l'année 2023.

Des visuels de communication ont été créés et mis en place dans les bâtiments visités de manière à appuyer ces actions, ainsi que la mise à disposition d'un « guide des éco-gestes » ou encore la création d'une page sobriété énergétique avec différentes ressources disponibles sur l'intranet pour les agents et usagers des bâtiments.



✓ **Un raccordement de la piscine Jarousse au réseau de chaleur**

La piscine Jarousse, construite en 1968 par Jean-Claude Deshons et Philippe Jaulmes architectes, est située au sein du Centre Sportif Universitaire (CSU) de la Motte Rouge. Anciennement dénommée Piscine la Motte Rouge, cet équipement avait été mis à l'arrêt en 2013, et acheté par la Métropole de Montpellier en 2021.

Par un montage économique et juridique novateur, la chaufferie de la Motte Rouge a été mise à disposition de la Ville et a été intégrée au contrat de délégation de service public de distribution de chaleur de la SERM. Le Réseau Montpelliérain de Chaleur et de Froid (RMCF) de la Motte Rouge fournit en 2023 de la chaleur à 80 % issue du bois énergie.

La sous-station permet de chauffer l'eau du bassin, l'eau chaude sanitaire et l'air. La mise en service de la sous-station RMCF de la piscine a eu lieu le 6 octobre 2023.



Sous-station avant travaux



Sous-station après travaux

En comparaison à une solution au gaz naturel pour le chauffage, le raccordement au RMCF de la Motte Rouge permet une économie annuelle de plus de 120 tonnes de CO₂ par an (la consommation prévisionnelle de la piscine est de 700 MWh de chaleur par an).

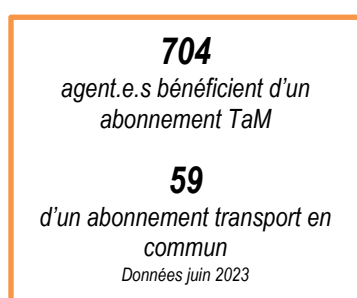
✓ **La rénovation de l'éclairage du théâtre Jean Vilar**

Le théâtre Jean Vilar a bénéficié du Fond européen FEDER à hauteur de 99 883,17 € pour le remplacement partiel des projecteurs traditionnels très énergivores. Environ la moitié du parc lumineux a pu être remplacée soit une 50aine de projecteurs. La consommation énergétique moyenne est passée de 1000 W/projecteurs à 350W/projecteurs. Cette transition scénique a été imposée par les règlements européens. La Ville a prévu une enveloppe globale de 450 000 € au départ phasée sur deux ans puis revu à 350 000 € suite aux évolutions du projet. Actuellement une étude est en cours afin de cadrer les modifications électriques et réseaux nécessaires à l'évolution. Une console lumière a été achetée permettant de mettre en œuvre ce matériel.

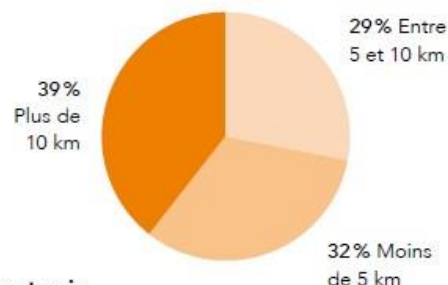
Décarboner les mobilités domicile-travail

✓ **La mise à jour du Plan de Mobilité Employeur (PDME)**

La ville et la métropole de Montpellier ont engagé en 2023 une démarche de révision en profondeur de leur Plan de Mobilité Employeur (PDME) datant de 2018. Cette démarche incarne la volonté des collectivités de promouvoir et de faciliter les moyens de déplacements alternatifs et particulièrement le vélo pour les trajets domicile-travail des agents.e.s. La réactualisation du PDME s'inscrit par ailleurs dans un contexte de mise en place de la gratuité des transports en commun pour les personnes qui résident sur le territoire métropolitain à partir du 21 décembre 2023.



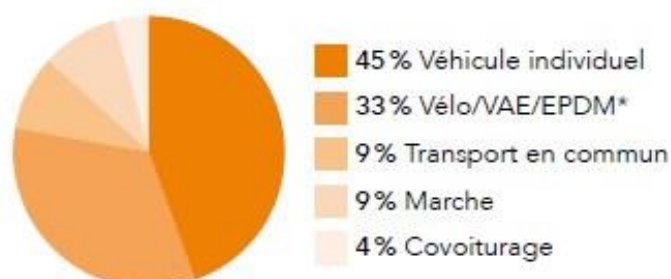
DISTANCE ENTRE DOMICILE ET LIEU DE TRAVAIL



À retenir

60% des agents parcourent moins de 10km pour se rendre sur leur lieu de travail.

MOYENS DE DÉPLACEMENTS



*EPDM : engins personnels de déplacements motorisés

*Parts modales des agents pour les trajets domicile-travail
(données issues de l'enquête conduite auprès des agents en juin 2023)*

✓ La semaine européenne de la mobilité 2023

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre, la Métropole, la Ville et le CCAS de Montpellier se sont associés pour organiser une action de communication et d'information auprès des agent.e.s des trois entités afin de leur permettre de découvrir l'offre de transport et de mobilité du territoire métropolitain.

Ainsi, deux journées d'information ont été organisées sur les sites de l'hôtel de Métropole le 19 septembre et de l'hôtel de Ville le 21 septembre autour de deux événements : une conférence présentant les politiques publiques de mobilités de la Métropole et un village des mobilités. Les agents ont ainsi pu aller à la rencontre des acteurs de l'offre de transport du territoire (TaM, SNCF, Modulauto, Pôle Mobilités 3M...). Les agent.e.s ont également eu la possibilité d'essayer des vélos à assistance électrique mis à disposition par l'Unité Cycle du Pôle Moyens Généraux. Le fil rouge de cette semaine de la mobilité a été l'organisation d'un « Challenge Géovélo » du 18 au 29 septembre pour la communauté des agent.e.s. Le défi était que les agent.e.s utilisent le plus possible le vélo : 3 184 ont participé à ce challenge !



Semaine Européenne de la Mobilité 2023

Sensibilisation et formation des agents

✓ Une formation climat

La Métropole de Montpellier a développé en interne un module de formation d'une journée sur les enjeux de transition climatique et énergétique et la notion de limites planétaires. Ce module, mis à disposition de la Ville de Montpellier, vise à permettre à tous les agents de découvrir ces notions et de s'interroger sur l'adaptation de leurs pratiques métiers aux enjeux climatiques et écologiques. L'objectif est de former l'ensemble des agents de la Ville en trois ans, ainsi que les élus intéressés.

224
agent.e.s
formé.e.s en 2023
sur les enjeux de
transition
climatique et
énergétique et à la
notion de limites
planétaires

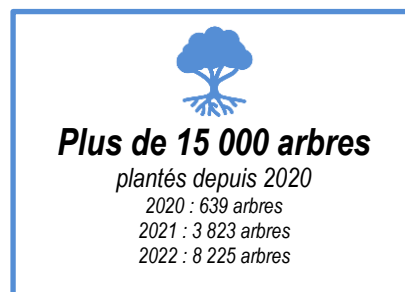
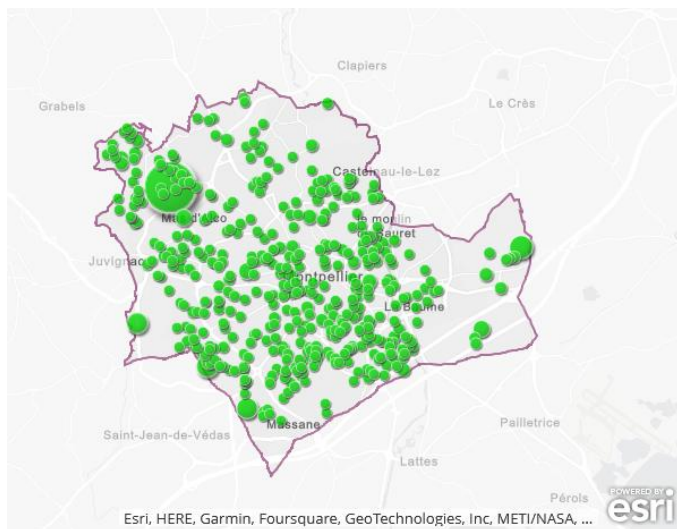
CHAPITRE 2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES



ACTION PHARE : LA RENATURATION DE LA VILLE

Malgré une pression démographique importante, la Ville de Montpellier a su préserver de nombreux espaces verts et naturels, et vise désormais à développer « la ville nature », afin d'améliorer le cadre de vie, de contribuer au développement de la biodiversité mais aussi de favoriser l'adaptation de la ville aux effets du réchauffement climatique. Pour cela, plusieurs initiatives ont été engagées, notamment l'opération « 50 000 arbres », un vaste programme de plantation avec un objectif de 50 000 arbres supplémentaires d'ici 2026. Plus de 15 000 arbres ont été plantés à ce jour dans le cadre de cette initiative.



Une carte dynamique des plantations d'arbres en ville est disponible sur : <https://www.montpellier.fr/4775--50-000-arbres-pour-une-ville-plus-nature.htm>

Si ces plantations font la part belle aux espèces locales, qui restent majoritaires dans la palette végétale, elles sont également l'occasion de tester l'adaptation de nouvelles essences exotiques. La diversification des formes végétales est également privilégiée, si bien que les alignements d'arbres et massifs paysagers sont accompagnés de haies libres, de prairies arborées ou de boisements denses, afin d'aboutir à une mosaïque de paysages, intéressante pour la biodiversité. Les îlots de sénescence sont peu à peu installés, afin de permettre aux arbres morts de poursuivre leur cycle naturel et d'accueillir toute une biodiversité spécifique sans compromettre la sécurité du public.



Opération 50 000 arbres

1 – LA VILLE NATURE S'ADAPTE POUR DURER

✓ Un déploiement des bons de végétalisation

Le bon de végétalisation est un dispositif mis en place par la Ville de Montpellier dans le cadre du programme Montpellier Ville Nature. **Son objectif est d'accompagner les citoyen.ne.s dans leur projet de végétalisation de l'espace public.** Il vise à permettre l'implantation d'un espace de culture sur la voie publique.

Trois types de bons de végétalisation existent :

- Le micro fleurissement, sur le trottoir en façade de bâtiment
- Le pied d'arbre, soit la végétalisation de pieds d'arbre existant
- L'arbre fruitier, à planter dans les jardins des particuliers et des résidences.

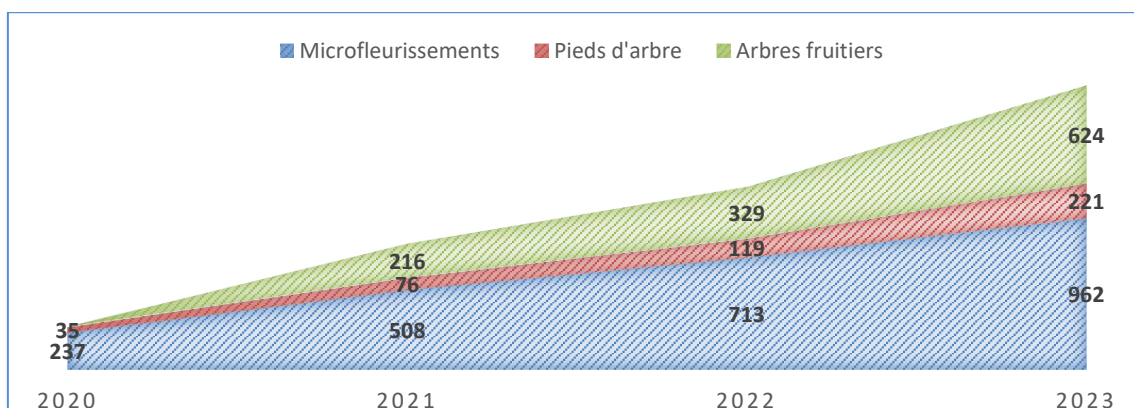
La Ville met également à disposition des habitant.e.s deux types de dispositifs d'accueil de la faune :

- Le gîte à chauve-souris
- Le cube à pollinisateurs

Les bons de végétalisation rencontrent un succès grandissant.



Nombre de bons de végétalisation octroyés depuis 2020



✓ **Des festivals et des rencontres**

Le festival SEVE (Scènes d'Expression Végétales Ephémères) a eu lieu les 13, 14 et 15 octobre 2023, sur le thème « Jardins, écoles de la vie » et a accueilli 6000 visiteurs (dont 150 scolaires). Institutions, associations, entreprises des métiers de l'horticulture, paysage et biodiversité étaient réunis avec six scènes réalisées par les centres d'enseignement horticoles et agricoles, et des animations proposées aux enfants et aux adultes, ainsi que cinq conférences. La Ville participe également au salon AD NATURA et aux Rencontres Biodiversité et territoires.

La Journée Porte Ouvertes (JPO) organisée le 3 juin 2023 a accueilli près de 600 personnes. Les métiers de la Direction Nature Agroécologie et Paysage ont été présentés : conception et entretien des espaces verts, plantations et entretien des arbres, productions et reconnaissance végétale, dispositifs pour la faune, bons de végétalisation...

✓ **La création de jardins familiaux à Malbosc**

Un nouveau site de jardins familiaux, Malbosc II, a été inauguré en juin 2023 avec 53 nouvelles parcelles. Ce site s'ajoute aux quatre sites existants (Malbosc I, Grands Grès, Rieucoulon et Mas Nouguier ouvert en 2022).



✓ **Un éco-pâturage et une tonte par des moutons**

La Ville a choisi la solution de l'éco-pâturage avec un troupeau de 100 moutons pour l'entretien du site du Parc Malbosc, avec une animation grand public de tonte ainsi que quatre demi-journées d'animation avec les scolaires (éco-pâturage, travail des chiens, soin aux animaux). Au total, 70 enfants des écoles Senghor, Bolivar et Balard (CP et CE1) en auront bénéficié cette année.

✓ **La poursuite et le développement des partenariats avec le monde de la recherche**

En 2020, la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole ont signé avec le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE-CNRS) un protocole d'accord partenarial visant à renforcer la stratégie de la transition écologique. Ce rapprochement permet aux chercheuses et chercheurs du CEFE d'alimenter des réflexions partagées avec la Métropole et la Ville, de mobiliser les acquis scientifiques les plus récents sur la biodiversité pour élaborer et faire évoluer une stratégie territoriale ambitieuse. Cette collaboration doit en particulier aider à la mobilisation ou à l'acquisition de connaissances sur la question cruciale du lien et des synergies entre biodiversité et changement climatique, avec pour objectif une meilleure réponse à la dynamique territoriale.

Cinq projets de recherche financés dans le cadre de cette convention ont été retenus en 2023 :

- Projet CUBE³ (année 2) : Conceptions et Usages autour de la Biodiversité : Apports pour une Education avec l'Environnement à l'Ecole,
- Identification des voies d'introduction des fourmis envahissantes du groupe *Tapinoma nigerrimum* dans la Métropole de Montpellier,
- La symphonie des oiseaux à Montpellier : contribution de l'avifaune aux paysages acoustiques en milieu urbain,
- Connectivité écologique et perceptions/représentations de la biodiversité : la loutre d'Europe et le Lez,
- Taxons rares des parcs urbains : une biodiversité méconnue.

Des collaborations autour de la connaissance de la biodiversité des sols suite aux opérations de désimperméabilisation, ainsi que sur l'étude de la diversité végétale des prairies des parcs de la Ville de Montpellier ont aussi eu lieu :

- Etude des populations d'écureuil en milieu urbain,
- Mise en place d'un « florilège » méditerranéen (flore des prairies urbaines et péri urbaines),
- Etude des sols des cours d'écoles désimperméabilisées « Créasol »,
- Interaction plantes- pollinisateurs et service de pollinisation dans les jardins.

En 2023, la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole ont signé une nouvelle convention cadre de partenariat sur l'écologie de la santé avec l'Université de Montpellier (UM), l'Université Paul Valéry – Montpellier 3 (UPVM), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro de Montpellier), l'École pratique des hautes études - Université Paris Sciences et Lettres (EPHE-PSL), le Centre hospitalier universitaire de Montpellier (CHU de Montpellier), l'Etablissement français du sang (EFS) et l'Entente interdépartementale pour la démoustication Méditerranée (EID Méditerranée).

Ce partenariat inédit prévu pour la période 2023-2030 – pour rejoindre les objectifs du grand plan d'investissement et de transformation « France 2030 » – initie un consortium de réflexion, d'action et de recherche sur des thématiques partagées, pour guider les politiques publiques et enrichir la politique santé environnement des collectivités.

Cette nouvelle convention de partenariat s'articule autour de neuf axes de collaboration:

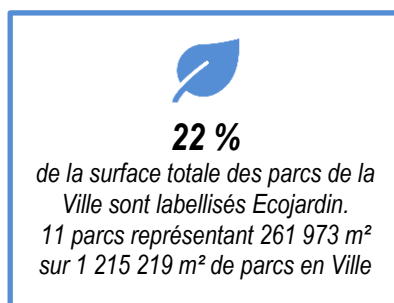
1. Accélérer le transfert de la recherche sur l'exposome pour mieux connaître et donc mieux prévenir les maladies liées aux atteintes à l'environnement ;
2. Étudier la résilience écologique des écosystèmes pour mieux comprendre et prévenir l'appauvrissement des milieux et les facteurs d'émergence des maladies infectieuses et des zoonoses ;
3. Surveiller l'écologie et l'évolution des hôtes et des réservoirs, des vecteurs comme des agents pathogènes pour en évaluer les risques et élaborer des stratégies de prévention, de surveillance et de contrôle ;
4. Évaluer les liens entre les pratiques de gestion, de conception et d'aménagement en matière de (re)végétalisation des villes ou d'évolution des pratiques agro-écologiques périurbaines et les risques vectoriels ;
5. Expérimenter de nouveaux outils et stratégies pour s'inscrire dans une logique de gestion durable et intégrée des vecteurs et du risque vectoriel à l'échelle du territoire ;
6. Évaluer, surveiller et prévenir les impacts sanitaires des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, des espèces non indigènes, des espèces exotiques envahissantes et des espèces pathogènes pour les végétaux par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement ;
7. Inventorier, valoriser, partager les outils de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs et des publics pour améliorer les représentations de la santé environnementale et la prévention des risques liés à l'environnement et à l'appauvrissement de biodiversité ;
8. Accélérer l'apport des sciences sociales en santé environnementale au sein des projets de recherche en science ouverte et science participative et en lien avec les initiatives des laboratoires vivants invitant citoyens, habitants et usagers à être acteurs dans la recherche, l'innovation et le changement des pratiques ;
9. Proposer des mesures concrètes à la Ville et à la Métropole de Montpellier pour l'évolution des cadres légaux d'urbanisation, de citoyenneté et de gestion de l'environnement urbain.

Des groupes de travail ont débuté leurs réflexions en novembre 2023. Ils réunissent des agents des deux collectivités et des chercheurs volontaires du Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CEFE), de l'Unité Mixte de Recherche Maladies Infectieuses et Vecteurs Écologie Génétique Évolution et Contrôle (MIVEGEC), de l'Unité Mixte de Recherche Animal Santé Territoires Risques Écosystèmes (ASTRE), du Centre de Biologie pour la Gestion des Populations (CBGP), de l'Unité Mixte de Recherche Pathogenèse et Contrôle des Infections Chroniques et Émergentes (PCCEI), de l'Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM), de l'Unité mixte de Recherche Botanique et Modélisation de l'Architecture des Plantes et des végétations (AMAP), de la Maison des Sciences de l'Homme "Sciences et Société Unies pour un autre Développement" (MSH SUD), de l'Unité Mixte Internationale Recherches Translationnelles sur le VIH et les Maladies Infectieuses endémiques et émergentes (TransVIHMI), de l'Unité Mixte de Recherche HydroSciences Montpellier (HSM) ainsi que de l'Entente Interdépartementale pour la démoustication Méditerranée (EID Méditerranée).

Le format de ce groupe de réflexion scientifique a été convenu ouvert et les partenaires institutionnels, de recherche et de médiation avec lesquels les collectivités, ces unités de recherche et le syndicat mixte collaborent autour de projets de recherche en matière d'écologie de la santé y sont également conviés. L'Agence Régionale de la Santé (ARS Occitanie), l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB Occitanie) et l'Etablissement Public Territorial du Bassin du Lez (EPTB Lez) y prennent donc également part aux côtés de partenaires privés comme Altopictus (opérateur de démoustication de l'ARS), la startup Terratis, FREDON Occitanie, Les Ecologistes de l'Euzière, Mycea et l'atelier d'architecture Communs.

✓ **Une labellisation ECOJARDIN des parcs de la Ville**

Suite à la création du Label ECOJARDIN, la Ville de Montpellier a fait labelliser 11 parcs depuis 2012. Ce label, basé sur une centaine de critères, valorise les accompagnements de changements de pratiques. Les jardiniers sont impliqués dans la démarche. Ce label reflète la qualité de la gestion écologique de l'ensemble de nos parcs et jardins. Deux parcs (Magnol et La Rauze) ont ainsi vu leur label renouvelé en octobre.



✓ **Un comité arbre pour mieux préserver la canopée**

Le comité arbre, mis en place en 2021, se retrouve pour des séances de travail mensuelles au cours desquelles sont présentées aux membres du comité (LPO, Ecologistes de l'Euzière, CIRAD) des demandes d'abattage d'arbres du domaine public en lien avec des projets d'aménagement ou des problématiques de gestion.

Le comité accompagne et conseille les porteurs de projets et les gestionnaires en tenant compte des impacts provoqués non seulement sur les arbres mais aussi sur la biodiversité qu'ils hébergent, et vérifie la bonne mise en œuvre de la séquence Eviter, Réduire, Compenser. Dès que les délais d'abattage le permettent, des pré-diagnostic écologiques sont réalisés avant les abattages : entre janvier et octobre, 150 pré-diagnostic ont été menés en régie (sur la base d'un protocole validé par le comité arbre) et 97 en externe, par des bureaux d'études spécialisés. Lorsque les enjeux identifiés le justifient, les abattages sont ensuite réalisés selon un protocole particulier, et en présence d'un écologue. De janvier à octobre 2023, le comité arbre a traité 80 dossiers, et 48 arbres ont été abattus (pour des raisons sanitaires) en présence d'écologues. Au-delà des préconisations sur les abattages, le comité arbre apporte également un regard transversal sur les projets présentés, et une véritable plus-value écologique qui va bien au-delà des exigences réglementaires.

En complément, en 2023, la Ville a accompagné et posé 59 nichoirs et gîtes au Lac des Garrigues (20 pour mésanges, 10 semi-ouverts, 4 pour huppés, 1 pour petit-duc, 1 pour rollier et 20 pour chauves-souris).

2 – LE ZOO, UN LIEU D'ACCUEIL ET DE RECHERCHE

Un lieu de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

✓ **L'inauguration d'une aire ludique et éducative**

Le Zoo a transformé l'espace boisé ouvert à proximité du Manège de Lunaret en une aire de pique-nique ludique et éducative. Cet espace a pour objectif d'offrir aux visiteurs un lieu de repos et de convivialité tout en les accompagnant dans la découverte des outils du quotidien à mettre en place pour favoriser la préservation de la faune sauvage locale (nichoirs, hôtel à insectes, etc.). Son nom, Aire Magnol, rend hommage au botaniste français Pierre Magnol, premier à introduire la notion de famille dans la classification des végétaux, et à qui l'on doit l'ouvrage *Botanicum Monspelense*, sur la flore de la région montpelliéraine.

✓ **L'inauguration du parcours pédagogique « La vie cachée des sols »**

Le Zoo et le CEFE se sont associés pour proposer au public de découvrir « La vie cachée des sols » à travers un parcours de réalité augmentée. Ce parcours installé au sein du Zoo s'appuie sur le savoir-faire du studio Les Fées Spéciales, spécialiste de la médiation en réalité augmentée.

✓ **La fête de la nature et fête de la science**

Comme chaque année, le Zoo organise, coordonne et accueille de grands événements à destination du public. Les animations sont diverses et permettent de parcourir de nombreux domaines : art, sport, sciences, culture, biodiversité, recherche... Ainsi, les visiteurs peuvent découvrir, apprendre et communiquer avec les acteurs du milieu, à travers la mise en place de stands associatifs, de visites guidées, d'expositions et d'ateliers.



✓ **D'autres animations et expositions**

Un concours de photographie naturaliste tout public a été organisé pour la première fois sur le thème « L'art dans la Nature ». Les lauréats ont vu leur œuvre exposée au sein du Zoo tout un semestre.

D'autres expositions photographiques ont été organisées :

- « Camargue nature » par Thierry Vezon, sur le patrimoine régional,
- « Un Zoo, toute une histoire », retraçant l'histoire du Zoo de Lunaret, suite à un travail de recherche approfondi,
- « Med'Connect, à la croisée des mondes marins et humains », illustrant un projet de recherche scientifique et à dimension sociale forte, proposée par The Lost Compass.

Par ailleurs, le catalogue d'animations, d'ateliers, et de visites guidées, a été enrichi et reste très complet et accessible à tout public. Des outils de découverte en autonomie sont également disponibles en téléchargement pour une utilisation optimale selon les possibilités de chacun. Il est aussi possible de découvrir le zoo en visite guidée virtuelle grâce à un

équipement numérique en casque 360. Enfin, des cycles de conférences animés par des chercheurs sur des thématiques Biodiversité, Préservation et Conservation des espèces, sont organisés une à deux fois par mois.

Un lieu de recherche et de conservation

✓ **Les sciences participatives**

Le Zoo propose et contribue à trois projets de sciences participatives :

- Opération Escargots
- Opération Papillons
- Projet « Ecole des sols », élaboré avec le Master Valorisation et Médiation des Patrimoines.

Il s'agit de chercher et d'identifier les différentes espèces en présence, sur le parc ou tout autre endroit, à l'aide d'un livret et de protocoles dédiés, tel que le protocole CUBS par exemple.

✓ **Une collaboration avec les institutions de recherche**

Le Zoo de Montpellier collabore avec différents instituts de recherche sur de multiples thématiques :

- Surveillance des zoonoses et maladies vectorielles
- Projet de suivi des mésanges
- Projet de suivi sur l'Ecureuil roux
- Projet de suivi herpétologique
- Projet de suivi du Sanglier en milieu urbain

Ainsi, le Zoo collabore étroitement avec le CEFE, le CIRAD ou encore le CNRS pour ces programmes de recherche.

✓ **Un partenariat et soutien aux ONG de conservation d'espèces menacées d'extinction**

Le Zoo a renouvelé ses partenariats avec les associations suivantes : Le refuge des tortues, Vulture Conservation Foundation ; Cheetah Conservation Fund, Association Européenne pour l'Etude et la Conservation des Lémuriens, Helpsimus, Sahara Conservation Fund, Save the Rhino International, Namibia Nature Foundation, CIKANANGA Conservation Breeding Center, Marwell Wildlife, Mabula ground Hornbill Project.

Le retour à la nature dans le Grand Parc du Lunaret

Dans le cadre du projet de rénovation du Zoo de Montpellier, de nombreux enclos ont été démantelés et les espaces libérés rendus à la nature. L'espace naturel ainsi restauré viendra enrichir l'environnement naturel du Grand Parc de Lunaret.

L'espace naturel constitué de l'actuel parc de Lunaret, avec le zoo, incluant le bois de Montmaur, le site de Lavalette et la réserve naturelle du Lez conduisant au parc Méric, offre au nord de Montpellier un véritable poumon vert, riche en biodiversité et en paysage naturels préservés.

Le projet du Grand Parc du Lunaret a pour objectif de relier ces lieux emblématiques, pour créer 172 hectares de nature et illustre l'ambition d'une ville parc en offrant à tous les publics une cohabitation en harmonie avec la nature. Pour cela les grands axes du projet seront d'assurer les continuités et des cheminements entre ces lieux, pour faire « Grand Parc » ; de rendre le site accessible et appropriable par tous, notamment avec l'arrivée de la ligne 5 de tramway ; de préserver ces espaces naturels de grande qualité en informant les publics avec des actions de pédagogie, dans le zoo et autour, notamment autour de la thématique de la préservation de la ressource en eau.

4 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

✓ Le renouvellement du label « Commune économe en eau »



La Ville de Montpellier est engagée depuis plusieurs années dans une politique rigoureuse d'utilisation de la ressource en eau. C'est pourquoi elle a souhaité s'inscrire dans la démarche de labellisation « Commune Econome en Eau » lancée par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat en 2021.

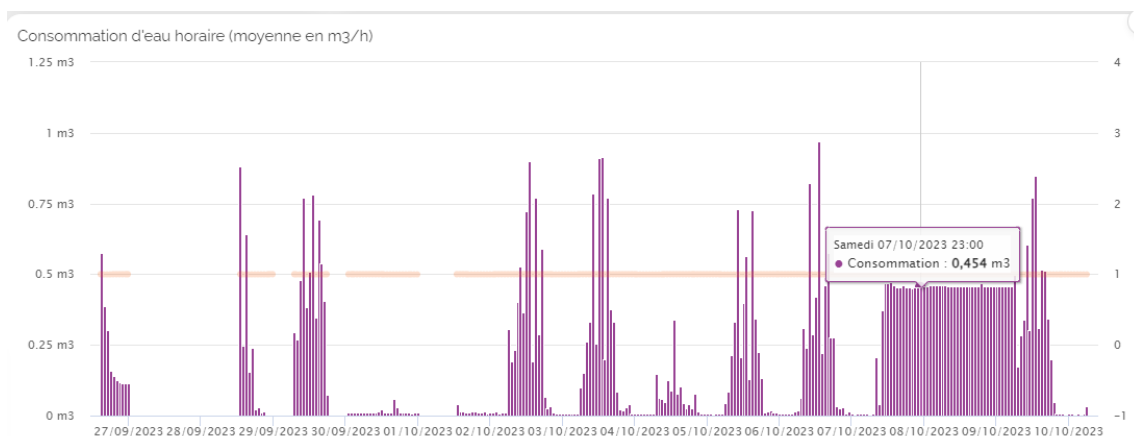
En 2023, la Ville a été labellisée pour la seconde année consécutive « Commune Econome en eau » millésime 2023, sur les actions 2022, à savoir notamment :

- Connaissance maîtrisée des compteurs permettant de réagir rapidement
 - Suivi régulier des 350 compteurs d'eau « bâtiments » télé-gérés
 - Amélioration de la connaissance du patrimoine (géolocalisation)
 - Plus de 487 807 m³ d'eau non gaspillés, grâce à la détection rapide de fuites, soit environ 47 fuites réparées.
- Equipement progressif des installations avec des équipements hydro-économes
 - Sensibilisation/formation des référents de bâtiments aux économies d'eau.

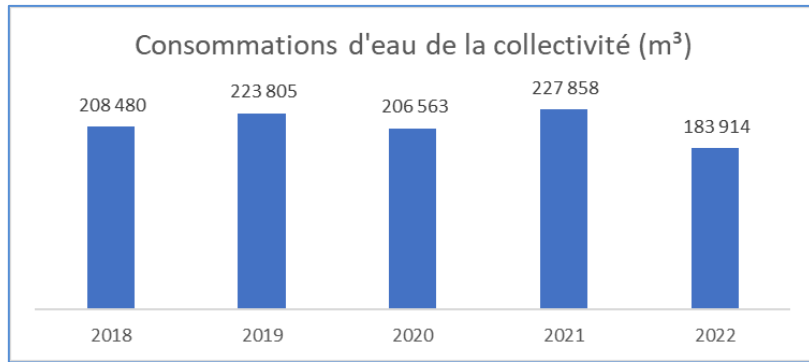
✓ Un développement de la télé-relève des compteurs d'eau pour réduire les consommations et les fuites

Grâce aux outils actuels de télé-relève (supervision à distance des compteurs d'eau), et avec un suivi régulier par les agent.e.s de la Direction Déléguée Sobriété Énergétique, il devient plus aisé d'analyser les consommations des bâtiments, avec une précision horaire, et donc de repérer très rapidement les surconsommations et d'en déduire s'il s'agit ou non de fuites.

Un exemple ci-dessous, caractéristique d'une chasse d'eau bloquée sur un weekend (et non d'une fuite), représentant 454 L / h d'eau consommée à cause d'une ou plusieurs chasses d'eau dans une école !



Cette analyse quotidienne par les agent.e.s, permet de faire remonter les informations lorsqu'un dysfonctionnement survient, ou d'intervenir en quelques jours, lorsqu'une fuite est détectée. Auparavant, une fuite pouvait mettre plusieurs semaines, voire plusieurs mois avant d'être détectée et réparée.



Evolution de la consommation d'eau de la Ville de Montpellier 2018-2022

CHAPITRE 3

LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS



ACTION PHARE : LE SLIME, UN OUTIL DE REPÉRAGE ET DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE À MONTPELLIER

Le programme SLIME de Montpellier est piloté par le CCAS avec **952 bénéficiaires depuis 2018 (dont 220 en 2022)**. Il consiste en un diagnostic à domicile pour déterminer l'état du bâti, des équipements, les usages, pour analyser les contrats d'énergies, les factures et les consommations. Ensuite, de petits équipements économes sont proposés aux ménages en fonction des problématiques identifiées, ainsi qu'une sensibilisation aux écogestes pour améliorer les usages. Un rapport remis au ménage permet de l'orienter vers des solutions durables et personnalisées (travaux, changement d'équipement, entretien d'équipements, meilleure utilisation des équipements, changement de fournisseur et de contrat, relogement, ...). Il s'accompagne de l'animation d'ateliers de sensibilisation à la précarité énergétique et d'une participation à la journée nationale contre la précarité énergétique, et de l'animation d'un réseau de donneurs d'alerte et de partenaires.

Une réflexion est en cours pour renforcer le SLIME sur Montpellier et l'étendre à l'ensemble des communes de la Métropole avec une candidature déposée fin 2023 auprès de l'organisme national en charge de la coordination de ce programme.



SLIME

Une solution pour agir
contre la précarité
énergétique

1 - BÂTIR UNE VILLE PLUS PROCHE ET SOLIDAIRE

La lutte pour la diversité, l'égalité femmes hommes et contre les violences sexistes

✓ Un mois d'engagement en faveur des droits des femmes

Au-delà de la journée du 8 mars (journée internationale pour les droits des femmes), la Ville s'est mobilisée tout le mois de mars à travers une série d'actions et une campagne d'affichage sur le droit des femmes à disposer de leur corps et la diffusion d'un livret d'information sur la contraception et l'IVG dans les établissements scolaires et les Maisons Pour Tous.

Montpellier mène depuis plusieurs années une politique forte sur le sujet et notamment au travers de trois actions emblématiques : la formation de la police municipale contre le harcèlement de rue, l'instauration de cours de self défense pour les femmes et les enfants et le dispositif Maguelone qui permet, en cas de danger, de trouver refuge dans des commerces de la Ville. L'allée le long de l'aqueduc des Arceaux a également été rebaptisée Laure Moulin, sœur de Jean Moulin: elle a été la première femme à siéger au conseil municipal de la Ville et a œuvré au sein de la Résistance.

En 2023, a également eu lieu la seconde édition du concours de Pocket films « Montpellier pour l'égalité ! » sur le thème « le droit des femmes à disposer librement de leur corps ». Ce concours invite les 16-25 ans, les associations, entreprises ainsi que les agent.e.s de la Ville à tourner, seul.e ou en équipe, un film court (3 minutes maximum) avec les outils dont chacun dispose. L'objectif : mettre en scène des idées pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes.



✓ **La 30^e édition de la Marche des Fiertés et les 10 du mariage pour tous**

La Ville de Montpellier s'inscrit dans une tradition historique de tolérance, d'hospitalité et d'ouverture aux autres. Cette année, Montpellier a affirmé sa vocation de territoire où chacun.e est libre d'être qui il est, en célébrant deux anniversaires particuliers avec la 30^e édition de la Marche des fiertés ainsi que les 10 ans du tout premier mariage pour tous, célébré le 29 mai 2013 à Montpellier. La collectivité travaille à ce que les administré.e.s LGBTQI+ vivent mieux dans la Cité.

La Marche des fiertés de Montpellier 2023 se veut toujours aussi engagée, militante et festive. Cette année, avec les représentants et représentantes des Prides étrangères invitées, Montpellier a marché pour celles et ceux qui ne le peuvent pas car trop nombreux sont encore les pays où les personnes ne vivent pas librement et en sécurité du fait de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle.

La Ville a également soutenu la journée mondiale de lutte contre les LGBT+phobies, et réaffirmé son engagement en faveur de l'égalité de droits et de traitements pour toutes et tous.

La lutte contre les discriminations et la précarité

✓ **Un accueil de la Master class de l'Unesco contre le racisme et les discriminations**

Lancée par l'UNESCO, cette "master class" vise à donner aux participant.e.s les moyens, dans leurs propres communautés (lycées, universités, institutions, associations...), de sensibiliser le public à la manière de déconstruire les mécanismes qui sous-tendent le racisme et les discriminations. Les Master Class servent d'espaces de dialogue et de forums d'apprentissage entre les participant.e.s, les expert.e.s et personnes ressources, et les personnalités invitées, pour discuter ouvertement des tabous qui rongent la fibre sociale et morale des sociétés.



Déjà très engagées dans la lutte contre le racisme et les discriminations, la Ville de Montpellier et la Région Occitanie soulignent l'importance de lutter contre ce fléau social, et innovent en proposant une variante de cet événement qu'elles élargissent pour la première fois aux personnels des institutions et aux encadrant.e.s associatifs du territoire.

✓ **Des journées d'étude de l'observatoire local des discriminations**

Créé en 2022, l'observatoire poursuit ses travaux notamment avec deux journées d'étude en 2023 sur les discriminations dans l'accès à l'information et à l'emploi dans les "Quartiers Politiques de la Ville" et les discriminations face à la dématérialisation et la numérisation de la vie sociale.

✓ **Un soutien à la journée mondiale des réfugié.e.s 2023 sur le thème « femmes et exil »**

Cette journée s'est tenue à la halle Tropisme avec le soutien de la ville de Montpellier. Cette journée est l'occasion à la fois de sensibiliser le public à la question des migrations et de mettre en lumière les personnes migrantes, et plus particulièrement les femmes, en favorisant les échanges au travers d'expositions, témoignages, projections-débats et ateliers participatifs.

✓ **Une installation d'aires de jeux et de jardins partagés dans les résidences ACM**

Après une grande consultation de ses 50 000 locataires en 2021, le bailleur social ACM s'est engagé à déployer une trentaine d'aires de jeux pour enfants, de potagers et de jardins partagés dans ses résidences. La première aire de jeux a été inaugurée début 2023 dans la Cité Astruc, suivie par une aire au parc Georges-Brassens aux Hauts de Massane.



✓ **Une nouvelle tarification de la restauration scolaire et des temps périscolaires :**

Dans la continuité de la tarification sociale de la restauration scolaire définie en 2020 pour les familles monoparentales bénéficiaires du RSA, et de l'extension de ces modalités en 2021 aux familles confrontées aux problématiques liées au handicap et aux publics en difficulté, la Ville a souhaité en 2022 faire évoluer sa politique tarifaire pour la restauration scolaire avec un calcul basé sur le quotient familial de la CAF, pour plus d'équité sociale. En effet, le quotient familial mesure les ressources mensuelles qu'il s'agisse des revenus professionnels et/ou de remplacement (indemnités, par exemple) ou des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées par des tiers) et tient compte de la composition familiale, des situations de monoparentalité ou encore de handicap.

Avec cette mesure, la Ville de Montpellier a souhaité revoir ses planchers et plafonds tarifaires dans une logique de solidarité, de meilleure prise en compte des situations familiales et afin de se rapprocher de ce qui se pratique dans d'autres collectivités de strate comparable. De plus, le tarif intègre une majoration en cas d'absence non justifiée à la restauration scolaire et périscolaire, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Avec la réforme, deux tiers des familles voient leur tarif diminuer malgré une hausse du prix des denrées alimentaires grâce au maintien de l'effort de la Ville et à la solidarité renforcée entre les familles. Les tarifs s'échelonnent de 1,35 € à 6,55 € selon le quotient familial, mais le tarif à 0,50 € par repas pour les familles monoparentales bénéficiaires du RSA ou les publics en grande difficulté est maintenu.

La lutte contre la précarité énergétique

✓ **La poursuite des aides à la rénovation énergétique des logements et à la lutte contre la précarité énergétique**

Trois types d'aides sont proposées aux habitants :

- Aides à la rénovation énergétique des logements pour les propriétaires occupants et bailleurs qui contribuent à améliorer le parc privé (en 2019, 77% de ménages en situation de précarité énergétiques étaient dans le parc privé).
- Aide via les compagnons bâtisseurs pour l'auto-réhabilitation des logements. Le Fonds de solidarité logement (FSL) finance les chantiers d'insertion. En 2022 et 2023, des conventions ont été établies pour cinq chantiers par an avec les propriétaires occupants. Des actions sont aussi menées avec les locataires mais ne concernent pas la rénovation énergétique.
- Aide au paiement des factures énergétiques via le Fonds Solidarité Logement.

€

477 224 €

*d'aides multiples au paiement du
gaz et de l'électricité, pour
951 dossiers en 2022*

Pour une ville inclusive

L'enjeu de l'accessibilité universelle n'est autre que celui de l'intégration de la personne en situation de handicap dans la vie de la cité. Pouvoir se déplacer, se loger, et vivre comme tout un chacun est une condition essentielle de l'exercice de la citoyenneté.

✓ Une participation à la journée internationale des personnes en situation de handicap

Cette journée créée par l'ONU a fêté ses 30 ans avec des démonstrations de sports adaptés ou encore des exemples de mise en situation de la vie quotidienne. Cela a été l'occasion de rappeler le droit à l'accès aux sports et à la culture notamment en tant que spectateur mais aussi en tant qu'acteur pour les personnes en situation de handicap. L'enjeu de cette journée était aussi de faire éclore des nouveaux talents et de nouvelles pratiques parmi les enfants qui y ont participé.



✓ En route vers le label "Ville Amie des Aînés"

Montpellier a adopté son plan « Bien vieillir » pour une ville adaptée aux besoins présents et futurs des personnes âgées en vue de sa candidature en 2024 au label "Ville Amie des Aînés" porté par l'Organisation Mondiale de la Santé et le « Réseau francophone Ville amie des Aînés » .

À Montpellier comme dans le reste du monde, le vieillissement de la population s'est accéléré avec pour conséquence un accroissement de la part des seniors. Aujourd'hui la ville compte 55 000 habitant.e.s de plus de 60 ans dont 60 % sont des femmes et un tiers vit seul.e, accroissant ainsi les risques d'inégalités sociales et d'isolement. D'ici 2040 la part des seniors augmenterait de 50 % voire plus si l'on considère les plus de 80 ans. A cela s'ajoutent les nouveaux et nouvelles arrivant.e.s accueilli.e.s sur le territoire montpelliérain, dont un quart à plus de 60 ans.

Si Montpellier reste une ville jeune et dynamique, elle n'échappera pas à cette transition démographique qui doit s'accompagner de mesures visant à préserver le bien-être physique, mental et social des seniors. Ce plan stratégique du "bien vieillir" repose à la fois sur un diagnostic participatif et un état des lieux de toutes les politiques publiques menés en transversalité pour faciliter le parcours seniors en associant les acteurs et les usagers. Il propose une vision à 360° pour construire une ville adaptée en diversifiant les formes d'habitat et en facilitant le cheminement à travers la

ville. Il vise à permettre à chacun de profiter de tout ce que peut offrir la ville en accédant à une offre de loisirs et de culture et en préservant sa santé. Tous ces objectifs concourent à faire de Montpellier une ville inclusive, solidaire, fraternelle et intergénérationnelle.

2 – UNE CULTURE PARTAGÉE DU RISQUE

La Mission Sécurité Civile poursuit ses efforts d'acculturation et de sensibilisation à la gestion des risques et des situations de crise

✓ **L'élaboration d'un plan de communication.**

Ce document planifie des actions d'information et de sensibilisation aux risques tout au long de l'année, en s'appuyant notamment sur la dimension saisonnière des risques récurrents sur le territoire et les supports de communication de la collectivité.

Chaque entrée dans une période à risque est désormais marquée par un article dans le journal municipal ainsi qu'un rappel en Une sur le site montpellier.fr des bons réflexes pour faire face à un évènement exceptionnel. En cas de vigilance particulière, l'information préventive est intensifiée sur le site et les réseaux sociaux de la collectivité.

Une conférence de presse a lieu chaque année à la fin de l'été et au début de la période à risque pluie-inondation.



✓ **La modernisation des pages risques majeurs sur le site de la Ville ([risques-majeurs - Ville de Montpellier](https://www.montpellier.fr/risques-majeurs) et <https://www.montpellier.fr/4650-les-risques-et-menaces.htm>)**

Cette boîte à outils apporte et centralise un premier niveau d'information auprès des usager.e.s sur tous les risques majeurs, les consignes et démarches à effectuer le cas échéant, et sur comment se préparer à la survenance d'un événement. Elle permet de consulter le guide pratique des risques majeurs (DICRIM), accéder à l'affiche communale ou encore de s'inscrire à la Téléalerte pour être alerté en temps réel en cas d'évènement majeur connu sur le territoire. Chaque citoyen.ne peut également prendre connaissance du risque qu'il encourt au plus près de son lieu de vie ou de travail grâce à l'application cartographique des risques majeurs de la Ville de Montpellier. L'utilisateur.rice entre une adresse ou une référence cadastrale du lieu recherché pour obtenir la connaissance des risques. Il peut également directement pointer sur la carte afin d'afficher ces informations, mais aussi se géolocaliser à l'aide d'un smartphone. Celle-ci facilite par ailleurs la réalisation de l'Etat des Risques et des Pollutions ainsi que l'Information des Acquéreurs et Locataires (IAL), une obligation en vertu du code de l'environnement. De la même manière, en été, une carte recense les lieux frais et les points d'eau accessibles au plus près de soi.

✓ **Des actions « aller vers » pour aller à la rencontre des Montpelliéraines et Montpelliérains**

Cette démarche est rendue possible par le biais de la **Réserve communale de sécurité civile**, présente et identifiable sur de nombreuses manifestations, comme l'Antigone des Associations, le FISE, les Hivernales... Au travers d'animations ludiques et pédagogiques, les membres de la Réserve informent et sensibilisent aux risques présents sur le territoire et aux bons comportements à adopter en cas d'alerte.



✓ **La Journée nationale Tous Résilients face aux risques**

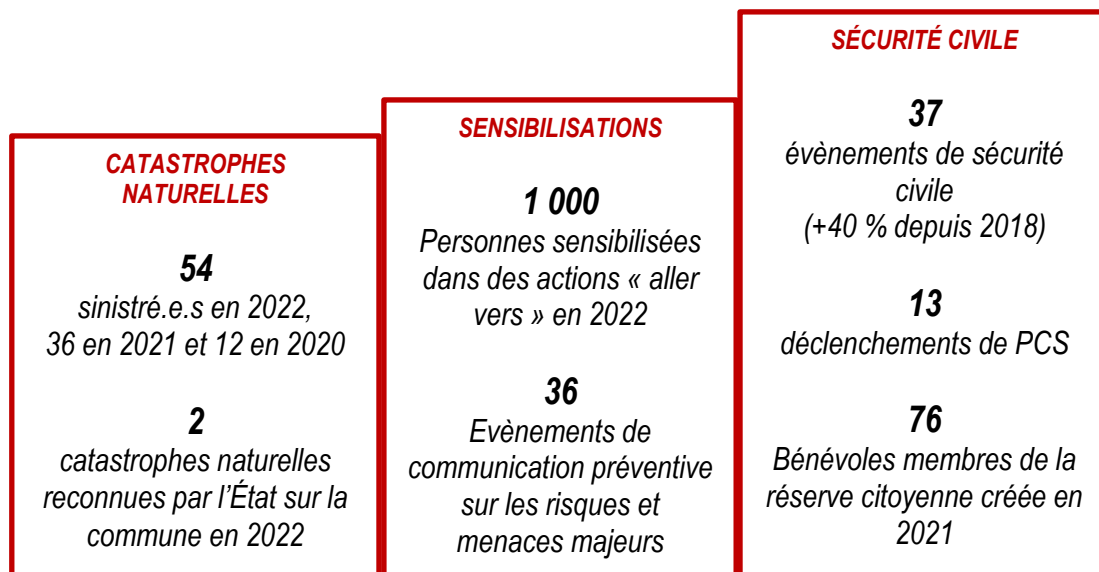
Cette journée est organisée le 13 octobre, à l'initiative de l'Etat, et dans la continuité de la Journée Internationale pour la réduction des risques de catastrophe créé en 1989 par l'ONU. Comme en 2022, la Ville, la Métropole de Montpellier et neuf acteurs de la sécurité civile et de la prévention des risques (DDTM 34, EPTB Lez, Académie de Montpellier, Université de Montpellier Campus Richter – ESEQ, SDIS 34, Croix Rouge Française de l'Hérault, Protection Civile de l'Hérault, Association prévention MAIF et Fédération Balez) se sont associés à cette 2e édition de la Journée « Tous résilients face aux risques ». Au travers d'animations ludiques et pédagogiques (énigmes, jeux, quizz, casques de réalité virtuelle, mises en situation, ateliers...), les visiteurs et visiteuses ont pu apprendre en s'amusant sur les risques climatiques auxquels ils peuvent être confrontés à Montpellier.



✓ **La campagne d'Obligation Légale de Débroussaillage en prévention du risque incendie de forêt.**

Chaque année, entre les mois de novembre et juin, la Ville informe les 6 000 parcelles concernées par cette réglementation, soit 1 353 terrains de football et procède à des contrôles aléatoires en collaboration avec la Brigade Végétation et Incivilités (DDRDPMD – PSTP), notamment dans les secteurs les plus exposés. S'il y a lieu, des mises en demeure et de travaux d'office le cas échéant sont réalisés. En 2023, c'est 4 300 courriers d'information, 207 parcelles contrôlées (pour 535 passages), 78 mises en demeure, et 0 travaux d'office.





Nombre de sollicitations par des sinistrés pour une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

- 2020 : 12 sinistrés
- 2021 : 36 sinistrés
- 2022 : 54 sinistrés

Nombre de dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture, par la commune :

- 2020 : 1 (non reconnu)
- 2021 : 4 (dont 1 reconnue)
- 2022 : 2 (dont 2 reconnues)

Nombre d'évènements de communication préventive sur les risques et menaces majeurs :

- 2020 : 4 (statistiques à consolider : articles de presse)
- 2021 : 7 (statistiques à consolider : articles de presse)
- 2022 : 36 (1 conférence de presse, 4 communiqués de presse, 1 fiche de presse, 30 articles de presse (dont presse municipale et interne))

Nombre de personnes sensibilisées dans des actions « aller vers » :

- 2021 : 600 personnes (dont adultes et enfants)
- 2022 : 1 000 personnes (dont adultes et enfants)

Nombre de membres de la réserve citoyenne

- 2021 : 54 bénévoles (création de la RCSC – juin 2021)
- 2022 : 76 bénévoles

Nombre d'interventions de terrain auxquelles la réserve citoyenne a été associée (actions de prévention uniquement)

- 2020 : 0
- 2021 : 4
- 2022 : 15

Nombre de parcelles soumises à l'obligation légale de débroussaillage contrôlées - mises en demeure – et jusqu'à des travaux d'office

- 2020 : 255 – 15 – 3
- 2021 : 214 – 52 – 2
- 2022 : 207 – 78 – 0

3 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

✓ **Une mutualisation de de la Mission Sécurité Civile entre Ville et Métropole**

La mutualisation est effective depuis le 1^{er} octobre 2022. Elle vise à favoriser la préparation et la gestion de crise, la réduction de la vulnérabilité, l'acculturation et l'éducation des acteurs et populations sur les risques majeurs en relation continue avec les services de la Ville, de la Métropole et du CCAS, les communes, acteurs publics et privées, partenaires et associations, avec pour objectifs de contribuer à rendre notre administration en commun et le territoire plus responsable et résilient. L'année 2023 a représenté une phase d'installation de la mission à l'échelle métropolitaine, le développement et l'adaptation des projets communs au regard des nouvelles contraintes réglementaires, organisationnelles, financières et sociétales.

✓ **La création du service Responsabilité Sociétale de l'Employeur (RSE)**

La réorganisation générale de l'administration et particulièrement du pôle Ressources Humaines mutualisé a abouti à la création, en 2023, du service de responsabilité sociale et sociétale de l'employeur (RSE). Ce service a vocation à piloter et coordonner les actions qui s'inscrivent dans la politique de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations de l'administration.

✓ **Une démarche de double labellisation « Diversité et Egalité professionnelle »**

Le conseil municipal a formalisé le principe de l'obtention de la double labellisation « Diversité et Egalité Professionnelle » pour la Ville de Montpellier. Ces deux labels, propriétés de l'Etat, permettent à la structure candidate ou labellisée d'évaluer ses processus de ressources humaines et de les faire progresser pour répondre aux objectifs de lutte contre les discriminations. Délivrées par AFNOR Certification, ces labels reconnaissent et font connaître les bonnes pratiques de recrutement et d'évolution professionnelle valorisant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et/ou la prévention des discriminations et la diversité dans la sphère du travail. L'audit de la collectivité a été conduit en octobre 2023. Le référentiel pour la double labellisation constitue un cadre pour structurer la politique de promotion de la diversité de l'administration et inscrire le pilotage de cette politique dans une démarche d'amélioration continue.

✓ **Des partenariats institutionnels pour la promotion de la diversité**

Dans le cadre de leur objectif de promotion de la diversité, la Ville et la Métropole s'inscrivent dans un certain nombre de partenariats institutionnels, tels que :

- **Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)**

La convention de partenariat établie en 2019 pour la période 2020-2023 entre la Ville et la Métropole et le FIPHFP arrivant à échéance, les collectivités se sont engagées dans un processus de renouvellement du dispositif. Un diagnostic et une évaluation de l'actuelle convention ont été conduits en 2023 afin de construire le plan d'action pour la période 2024-2026.

Ce partenariat inscrit les collectivités dans une démarche volontariste de recrutement, d'intégration et de maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Le FIPHFP s'engage à financer en partie le plan d'action.

- **FACE Hérault**

Face Hérault est une association au titre de la loi de 1901, appartenant au réseau Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE). Créé en janvier 2002, le club d'entreprises rassemble aujourd'hui plus de 400 entreprises avec lesquelles FACE Hérault développe des actions concrètes et innovantes sur l'inclusion, la promotion de la diversité, la lutte contre les discriminations et la responsabilité sociale des entreprises. La Métropole a délibéré en 2023 pour adhérer au club d'entreprise de FACE Hérault. Cette démarche bénéficie à la Ville.

Intégrer le club d'entreprises permet à l'administration de bénéficier de l'expertise de FACE Hérault pour déployer le plan d'actions de l'administration de lutte contre toutes formes de discriminations.

- **L'Autre Cercle**

L'Autre Cercle est une association au titre de la loi de 1901 et est une référence pour l'inclusion des personnes LGBT+ au travail. Sa mission est d'accompagner les organisations pour assurer l'intégration et la non-discrimination des personnes LGBT+.

L'association est aussi observatrice de la situation des personnes LGBT+ et conduit des actions de sensibilisation pour faire évoluer les mentalités.

En 2023, la Métropole de Montpellier a signé la charte d'engagement auprès de L'Autre Cercle pour agir en faveur de l'inclusion des personnes LGBT+ et lutter contre les discriminations en organisant des actions de formations et de sensibilisation auprès des agent.e.s de l'administration.

✓ **Des actions menées en faveur de l'égalité femmes-hommes**

Le premier plan d'actions 2021-2023 sur l'égalité professionnelle a été présenté et adopté aux conseils municipal et métropolitain en 2021. Plusieurs actions ont été engagées ou poursuivies en 2023 :

- Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), dont l'un des objectifs était de réduire les écarts entre filières perçues comme genrées pour tendre vers une meilleure égalité salariale. Après étude du bilan de la première année de déploiement du RIFSEEP, on constate une réduction substantielle de l'écart de rémunération entre hommes et femmes sur les régimes indemnitaires.
- Dans leur engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes au travail, la Ville et Métropole souhaitent s'inscrire dans la stratégie nationale de lutte contre l'endométriose en sensibilisant l'ensemble des agent.e.s à ce sujet ainsi qu'à celui des dysménorrhées (douleurs menstruelles). Le Pôle Ressources Humaines a ainsi déployé une enquête anonyme afin d'évaluer les besoins des femmes atteintes d'endométriose, mieux comprendre les problématiques liées aux menstruations au sein de nos collectivités et dans quelle mesure la vie professionnelle peut être impactée. 516 agent.e.s ont répondu au questionnaire. Les résultats de l'enquête ont permis d'orienter la construction du plan d'action dédié pour accompagner les femmes souffrant de dysménorrhées et d'endométriose. La sensibilisation des agent.e.s à cette thématique est un axe important pour lever le tabou qui peut entourer les menstruations et les maladies qui y sont liées.

Indicateurs égalité Femmes/Hommes* en 2021

	Femmes	Hommes
Répartition des agent.e.s sur emploi permanent	65%	35%
Répartition des agent.e.s sur emploi non permanent	75%	25%
Répartition des agent.e.s sur emploi permanent à temps partiel	90%	10%
Répartition dans les fonctions d'encadrement <i>(lecture : 4 % des femmes exercent une fonction d'encadrement)</i>	4%	5 %

*Extraits du rapport de situation comparée F/H – Données au 31/12/2021

Indicateurs égalité Femmes/Hommes* en 2022

	Femmes	Hommes
Répartition des agent.e.s sur emploi permanent	67%	33%
Répartition des agent.e.s sur emploi non permanent	76%	24%
Répartition des agent.e.s sur emploi permanent à temps partiel	91%	9%

Répartition dans les fonctions d'encadrement (lecture : 9 % des femmes exercent une fonction d'encadrement)	9%	10%
---	----	-----

*Extraits du rapport de situation comparée F/H – Données au 21/11/2023

Comparaison des écarts de rémunération entre Femmes et Hommes après une année de mise en place du RIFSSEP

Catégories	Juin 2022	Mai 2023
A	48,54%	38,90%
B	75,59%	8,55%
C	8,69%	2,38%

CHAPITRE 4

TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



ACTION PHARE : COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE : MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

La transition écologique, sociale et solidaire portée par la Ville de Montpellier implique une mobilisation totale de tous les leviers stratégiques possibles. L'achat public constitue incontestablement un de ces leviers dont la Ville entend se saisir. Dans la prolongation des actions déjà menées, la collectivité s'est ainsi dotée d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), dans une délibération en date du 28 juin 2022. Structuré autour de quatre axes majeurs, ce document stratégique et transversal vise à instaurer une culture commune de l'achat public durable.

Assurer un suivi et une évaluation du SPASER est une étape clé dans l'accomplissement de la feuille de route portée par la Ville, avec notamment pour objectifs d'ici 2026 que 100% des marchés publics comportent une considération environnementale et 30% des marchés publics comportent une considération sociale.

Afin de garantir l'atteinte de ces objectifs, de mesurer les progrès accomplis et les actions déployées, et conformément aux exigences réglementaires, 17 indicateurs de performance ont été identifiés sur les trois axes opérationnels du SPASER, permettant le suivi et un premier niveau d'évaluation, qui sera également accompagné d'une analyse qualitative destinée à valoriser les démarches exemplaires en matière d'achat durable engagées par la Ville.

46 %
*des marchés de la Ville
intégraient une clause ou
un critère environnemental
en 2021*

Cette finalité du développement durable invite les collectivités à adopter des modes de production et de consommation responsables, dans leur fonctionnement interne, et par les services qu'elles rendent à la population et aux entreprises. Passer d'une logique de production linéaire (produire sans se soucier des impacts, consommer, jeter) à une logique circulaire, transformant les déchets en ressources, et limitant dès l'amont les impacts environnementaux est l'un des enjeux majeurs de ce siècle. Mais au-delà de « l'économie circulaire », il s'agit également de concilier développement économique et développement social, développement de l'emploi et réduction des impacts environnementaux.

1 - LA VILLE DE LA PROXIMITÉ ET DE LA QUALITÉ

Une nouvelle feuille de route pour les commerces de proximité

- ✓ ***L'élaboration d'une feuille de route Commerce et d'un plan d'actions Attractivité commercial du centre-ville***

Le commerce est une composante essentielle de l'économie du territoire, il s'agit d'activités économiques génératrices de richesse et d'emplois non délocalisables (36 000 emplois à l'échelle de la Métropole, 21 600 sur la Ville). Le commerce favorise également la qualité du cadre de vie, participe à l'animation du territoire et crée du lien social entre les habitants. Il concourt au « bien vivre ensemble ». Aujourd'hui, le commerce est, de fait, confronté à deux grands défis :

- Renouveler son modèle dans un contexte économique tendu et concurrentiel, marqué notamment par l'impact croissant des nouvelles technologies sur les façons de consommer, elles-mêmes fortement marquées par l'évolution des modes de vie ;
- Répondre aux exigences de qualité environnementale et urbaine, ainsi qu'aux objectifs de transitions énergétique et climatique.

C'est pourquoi la Ville de Montpellier a décidé de se doter d'une feuille de route afin de définir les objectifs et actions prioritaires pour un développement harmonieux du commerce sur son territoire. Cette feuille de route doit permettre, grâce à la mobilisation de tous les acteurs, de relever les grands défis auquel le commerce local est confronté.

Elle se traduit par trois engagements :

- Engagement 1 : Favoriser l'attractivité commerciale de Montpellier
- Engagement 2 : Structurer une offre commerciale et artisanale harmonieuse sur l'ensemble du Territoire
- Engagement 3 : Créer ensemble le commerce et l'artisanat de demain.

- ✓ ***Un soutien à la monnaie locale La Graine***

La Graine, monnaie locale circulant sur la Métropole de Montpellier et dans l'Hérault est un outil de relocalisation de l'économie, de défense du commerce de proximité, de renforcement de l'emploi local et du lien social, de protection de l'environnement, de stimulation d'une économie circulaire et de résilience économique du territoire. Afin de participer activement à la réorientation de la richesse produite vers les acteurs du territoire, Montpellier Méditerranée Métropole adhère à l'association ADESL, gestionnaire de la monnaie locale La Graine. Les principales actions de la convention visent à promouvoir la monnaie locale sur le territoire, notamment auprès des citoyens, des commerçants et des associations ; de sensibiliser et former les agents et les élus ; de proposer le paiement des indemnités des élus en graines sur la base du volontariat ; de développer la Graine comme instrument de paiement des dépenses et des recettes publiques.

Vers l'accès à une alimentation durable et de qualité pour le plus grand nombre

- ✓ ***Un engagement fort pour une alimentation plus saine et plus durable soucieuse du bien-être animal***

La Ville de Montpellier développe une politique alimentaire ambitieuse notamment dans ses restaurants scolaires et le concrétise dans son projet de Cité de l'alimentation. Elle développe un plan alimentaire durable et flexitarien visant à

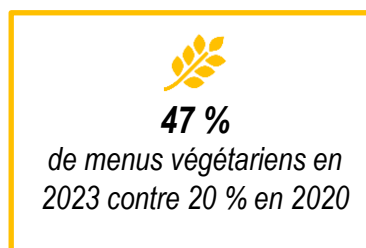
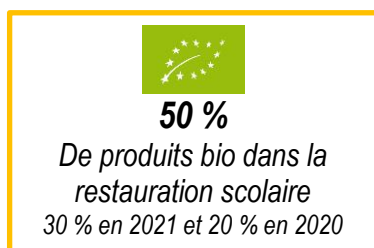
proposer une alimentation saine, de qualité, la plus diversifiée possible pour tous les enfants déjeunant dans ses restaurants scolaires. L'éducation au goût et à tous les modes de consommation alimentaires sont des leviers majeurs pour éclairer les enfants sur leur futur comportement. Elle travaille à la structuration des filières d'approvisionnement local pour permettre un approvisionnement en produits locaux de qualité et ou sous label Agriculture Biologique.

Dans ce cadre, elle a mis en place un repas végétarien par semaine minimum, dont deux sans aucune protéine animale, et une alternative végétarienne quotidienne. Pour cela elle a diversifié ses sources d'approvisionnement en protéine végétale notamment en participant à la structuration de filières locales de légumineuses. Elle a développé de nouvelles recettes végétariennes et végétaliennes.

Elle est attentive au bien-être animal. Elle favorise par des critères d'attribution spécifiques sur ses marchés alimentaires pour la restauration scolaire, l'achat de denrée issus d'une agriculture qui respecte le bien-être des animaux d'élevage : accès à l'extérieur, non mutilation systématique des animaux, par exemple.

Dans ce contexte la ville de Montpellier a signé deux engagements forts :

- la Charte du Label « ASSIETTES VERTES » pour attester que la restauration scolaire de la Ville donne une place de choix aux protéines végétales dans son offre.
- la Charte ETICA pour intégrer dans les critères d'attribution des marchés alimentaires pour la restauration scolaire, des critères favorables à l'amélioration du bien-être animal (par exemple accès à l'extérieur, non mutilation des animaux ou mutilation sous anesthésie lorsque c'est nécessaire). La Charte recommande notamment d'augmenter la part de produits issus de l'agriculture biologique, le cahier des charges de l'agriculture biologique étant le plus protecteur en matière de bien-être animal.



✓ **La construction d'une cité de l'alimentation**

En lien avec le grand chantier de rénovation de la restauration scolaire lancé en 2020 par la Ville, l'objectif est désormais d'inscrire la restauration scolaire dans une politique alimentaire durable, respectueuse de l'environnement et de la santé des enfants, répondant à des objectifs forts liés tant à l'approvisionnement en circuits courts (filières locales d'agriculture urbaine et/ou péri-urbaine), qu'à la baisse du gaspillage alimentaire, à la réduction des déchets, à la lutte contre la précarité alimentaire, et à l'éducation des jeunes générations.

Pour ce faire, la Ville a acté la réalisation d'une Cité de l'Alimentation adossée au MIN (Marché d'Intérêt National) contenant :

- Une Unité de Production Alimentaire (UPA) de 16 000 repas (Ville) avec pour objectif une ouverture fin 2026 ;
- Une Base Logistique de Transformation Primaire (BLTP) pour la Ville et la Métropole avec pour objectif une ouverture fin 2026 ;
- Une maison de l'alimentation solidaire (épicerie solidaire, lieu ressource pédagogique...) avec des cours de cuisine, notamment pour les enfants, dont l'ouverture est prévue en 2025 ;
- Un camion cuisine pédagogique itinérant, permettant de décentraliser les animations avec une mise en service prévue en 2025 ;
- Un jardin pédagogique, avec une ouverture fin 2026.

La Ville a décidé de cofinancer une thèse dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) portant sur deux axes :

- Comment la pédagogie culinaire centrée sur les pratiques végétariennes proposées en restauration scolaire soutient-elle un discours de prévention des risques d'obésité chez les « digitales natives ? » (les personnes nées après 1980 ayant grandi avec les outils numériques et internet)
- Comment la pédagogie culinaire centrée sur des pratiques de consommation de proximité soutient-elle un discours de prévention des pathologies associées à l'alimentation des enfants ?

✓ **L'expérimentation d'une caisse alimentaire commune**

Dans le cadre du programme national "Territoires à VivreS", 26 organisations du territoire montpellierain se sont regroupées pour concevoir une expérimentation visant à lutter contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès à une alimentation durable pour tous.

Il s'agit d'expérimenter de nouvelles formes de solidarités et de coopérations territoriales autour de l'alimentation, qui puissent répondre aux problèmes d'inégalités d'accès à une alimentation de qualité et de santé publique, tout en contribuant au développement d'un système alimentaire local plus démocratique, écologique, solidaire et inclusif. A la suite d'un travail de réflexion où la Ville de Montpellier a été associée, il a été décidé d'expérimenter la mise en place d'une caisse alimentaire commune inspirée du principe universel de Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Cette caisse vise à favoriser l'accès des habitant.es à des aliments sains, produits dans des conditions écologiques, et de contribuer au développement de l'agriculture locale et de circuits de distribution durables (en termes de santé, d'environnement, d'égalité d'accès, de juste prix pour les producteurs, etc.).

Les quartiers prioritaires pour lancer l'expérimentation sont la Mosson, Celleneuve, Près d'Arènes, Les Aubes, Croix d'Argent et le centre-ville. Les lieux identifiés dans le circuit de distribution conventionné sont le Marché paysan des Aubes, le Marché de Celleneuve, l'Esperluette, les groupements d'achats de Vrac & Cocinas, le groupement d'achat de produits frais de la 5e saison, et le supermarché coopératif La Cagette.

La Ville de Montpellier a confirmé son intérêt pour s'impliquer dans l'expérimentation, dans une démarche de co-construction d'un dispositif pérenne d'action publique et dans la perspective de l'alimentation comme « commun », en octroyant une subvention de 15 000 € à l'association FR CIVAM Occitanie pour abonder la caisse alimentaire commune.



Réunion d'installation de la Caisse Alimentaire Commune, janvier 2023

✓ **Le programme Ma cantine Autrement**

Ce programme mis en place en 2016 et qui continue de se déployer repose sur l'achat durable, une production alimentaire traditionnelle, un programme de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à l'alimentation durable et la diminution du recours aux aliments ultra transformés. Il intègre la formation des agent.e.s de service à

l'approche hôtelière, l'initiation des enfants et des personnels de service au goût, l'initiation des enfants et des personnels de services à la construction d'un repas équilibré, la production d'un repas végétarien pour tous six fois par mois, alternative journalière d'un repas végétarien. De plus, depuis 2021, le stock tampon qui permet de servir les enfants n'ayant pas réservé leur repas est produit en végétarien.

✓ **Un spectacle de sensibilisation des enfants à l'alimentation durable**

Dans le cadre de la politique de l'Education Artistique et Culturelle, un spectacle nommé « Opération Brocoli », créé par la Compagnie Minibus, a été programmé en partenariat avec la Ville de Montpellier, autour des thématiques d'alimentation durable. Il éveille les enfants à partir de cinq ans aux bonnes habitudes alimentaires avec humour et pédagogie. Sa diffusion est cofinancée par la Métropole et l'Etat à hauteur de 75%, grâce à un financement obtenu dans le cadre du Plan de Relance afin de mettre en œuvre la Politique Agroécologique et Alimentaire (P2A). Il a été également programmé entre septembre et décembre 2023 dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle sur 11 communes de la Métropole hors Montpellier : Cournonsec, Courmonterral, Saint Georges d'Orque, Saussan, Murviel, Lavérune, Vendargues, Saint-Jean de Védas, Juvignac, Grabels, Jacou.

2 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Numérique responsable

✓ **L'élaboration de la stratégie numérique responsable 2025**

La loi visant à Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN) propose une série de mesures pour favoriser un numérique plus sobre, plus responsable et écologiquement plus vertueux. Elle implique que les communes et leurs intercommunalités réalisent un diagnostic des pratiques et de l'impact environnemental du numérique, élaborent une stratégie et un plan d'action d'ici 2025 pour réduire ces impacts.

La responsabilité de la Ville de Montpellier, dans ses choix liés au secteur du numérique, concerne tout autant l'énergie qui est consommée que l'appauvrissement des ressources des sols, les pollutions engendrées, et le non-respect des droits humains. Ce ne sont pas seulement des choix budgétaires, ce sont également des choix de société que la Ville de Montpellier se doit de faire.

À ce titre, la Ville s'est engagée dans la démarche de numérique responsable, en vue de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action qui doit concerner l'ensemble des projets et des politiques publiques de la collectivité. Ils porteront notamment sur les points suivants :

- Stratégie et gouvernance
- Equipements numériques
- Logiciels et outils numériques
- L'accessibilité des services et des actions de sensibilisation
- La sécurité des données
- L'éthique (communs numériques, logiciels libres, low tech, ouverture des données...)

✓ **La participation à la semaine mondiale du nettoyage numérique**

Dans la lignée du "Digital Cleanup Day", ou journée mondiale du nettoyage numérique, la Ville s'est engagée sur une semaine de nettoyage numérique. Évènement visant à faire prendre conscience de l'impact environnemental du numérique, il permet de déployer des actions de sensibilisation des agent.e.s au numérique responsable, notamment en nettoyant les données numériques (mails, fichiers, archives...) et en donnant une seconde vie au matériel.

Cela s'est traduit concrètement par :

- 40 participant.es au webinaire de lancement et 41 visionnages du replay
- 48 participant.es à l'atelier d'aide au nettoyage des boîtes mails
- 177 728 mails supprimés représentant 23 Go de données
- 48 équipements collectés par NOUAS et SMAAART pour leur donner une seconde vie.

Prévention, tri et collecte des déchets

✓ *La distribution de compost 100% produit à l'Hôtel de Ville*

La collectivité a mis en place la collecte des déchets de repas des agent.e.s de l'hôtel de ville en vue de leur compostage. En juin, a eu lieu la première distribution gratuite de compost à tou.te.s les agent.e.s le souhaitant, issu de la collecte de ces biodéchets. Cette distribution s'est accompagnée d'un temps de sensibilisation ainsi que la présence d'agent.e.s des pôles des Moyens Généraux et Déchets et Cycle de l'Eau pour répondre aux questions des personnes présentes.

CHAPITRE 5

L'ÉPANOUISSEMENT DE

TOUS LES ÊTRES

HUMAINS



ACTION PHARE : PLAN ÉCOLE 2030

Le Plan Ecoles 2030 s'inscrit dans le cadre d'une forte ambition éducative du mandat, ambition également traduite par l'adhésion à l'association internationale « Ville des enfants ». Ce plan fait suite à la démarche prospective concertée « Montpellier École 2030 » lancée en septembre 2021 avec l'Éducation nationale, qui avait pour objectif de projeter les écoles de Montpellier, et plus largement l'éducation, dans les transitions écologique, démocratique et sociale. Cette concertation a été précédée d'un travail avec les enfants (via le conseil municipal des enfants et les accueils de loisirs) puis ouverte à l'ensemble de la communauté éducative sous plusieurs formes : une plateforme collaborative sur laquelle les habitant.e.s pouvaient faire part librement de leurs propositions, ainsi que des ateliers participatifs thématiques autour des trois axes :

- une école accueillante,
- une école au cœur du quartier
- une école de la transition.

Outre l'ensemble des actions menées pour faciliter la réussite de tous les élèves (hausse de la dotation par élève, grand plan de soutien scolaire, refonte des activités périscolaires, équipement numérique des salles de classe...), le Plan Ecoles 2030 est un vaste plan d'investissement dans les écoles publiques de la Ville à hauteur de 400 M€ comprenant :

- La construction de nouveaux groupes scolaires permettant ainsi de répondre à de nouveaux besoins et de remplacer certains groupes scolaires à structure métallique ;
- La rénovation du patrimoine scolaire, notamment thermique dans un objectif de sobriété énergétique ;
- La réalisation de selfs dans les restaurants scolaires ;
- La création de cours végétalisées ;
- La mise en accessibilité des bâtiments scolaires ;
- La réalisation de rues aux écoliers.

Ce Plan Ecoles 2030 a pour ambition de :

- Répondre aux besoins liés à la démographie scolaire dans les nouveaux quartiers ;
- Reconstruire certains établissements scolaires ;
- Adapter les établissements scolaires au changement climatique (isolation, réseau de chaleur, brise-soleil...);
- Faciliter l'adaptation des locaux aux dispositifs pédagogiques (dédouplements en REP, baisse des effectifs par classe, développement des enseignements spécifiques, inclusion) ;
- Améliorer les conditions d'accueil et de travail de la communauté éducative afin de favoriser la réussite éducative des petits montpelliérains.

Le Plan Ecoles 2030 s'appuie également sur une concertation de la communauté éducative et des enfants dans un objectif de réappropriation de l'espace public par les enfants conformément à la démarche Ville des enfants.



1 – VERS UNE VILLE A HAUTE QUALITÉ DE VIE POUR TOUTES ET TOUS

Les enjeux de la qualité de vie dans la Ville sont nombreux. Citons entre autres, l'accès pour chacun.e aux ressources et à l'épanouissement individuel et collectif, en contenant le dérèglement climatique. La réussite de ces objectifs relève du partage d'une culture commune du développement durable, qui veille à l'accès à la santé, l'éducation, à une alimentation saine, à l'accès à l'eau et l'énergie, et à l'exercice de la citoyenneté sous toutes ses formes (sport, culture, numérique...). L'enjeu est bien sûr de viser toujours plus l'équilibre entre les quartiers de la ville, mais aussi de lutter parallèlement contre tous les facteurs qui concourent au sentiment d'exclusion, et conduiraient à dégrader la qualité de vie.

Redonner la priorité aux écoles et aux enfants

✓ *De nouvelles rues aux écoliers*

Dans la continuité des rues rendues aux écoliers depuis le début du mandat, quatre nouvelles rues ont intégré l'expérimentation en 2023, portant à 15 le nombre de rues fermées ou réaménagées en proximité d'écoles pour assurer la sécurité des enfants :

- 2021 : 5 (Condorcet ; Hugo/Bert/Figuiet ; Miro ; Comte ; Arc)
- 2022 : 6 (Mitterrand ; Galilée/Averroès ; Senghor ; Painlevé ; Sévigné ; Curie/Daudet)
- 2023 : 4 (Dickens/Frank ; Joyce ; Langevin/Goethe ; Arc/Chaptal).



Rue aux écoliers École Jeanne D'arc - Chaptal

✓ **Montpellier intègre le réseau international « Ville à hauteur d'enfants », une première en France**

Le réseau des « Villes à hauteur d'enfants » est né en Italie et il est actuellement composé de plus de 200 villes européennes, hispanophones d'Amérique centrale et du Sud dans 15 pays à travers le monde, qui travaillent au changement de leur paradigme grâce à la philosophie et aux propositions du projet de Francesco Tonucci. L'idée centrale est de favoriser le changement, de « révolutionner » la manière de gouverner la Ville en prenant les enfants comme paramètre des décisions politiques avec la conviction que, comme le répète souvent son fondateur, « une bonne ville pour les enfants est une bonne ville pour tous ». En 2023, Montpellier est devenu la première ville française à adhérer à ce réseau (qui comprend donc désormais 16 pays).

La démarche de la ville des enfants repose sur la création d'un laboratoire « Villes des enfants », c'est-à-dire un groupe de travail pour piloter et mettre en œuvre le projet au niveau local. Composé de représentants de la collectivité, de partenaires extérieurs (habitant.e.s, associations, écoles, communauté éducative, universitaires, parents...) et d'un conseil des enfants qui sera mis en lien avec l'actuel Conseil municipal des enfants, il est l'intermédiaire entre l'administration et les enfants.

Après l'adhésion et une semaine de formation, des agent.e.s municipaux, métropolitains, élu.e.s et représentant.e.s associatifs se sont réunis pour travailler en groupes et croiser leurs regards d'adultes autour de quatre thèmes principaux :

- La ville des filles et des garçons, une nouvelle philosophie des politiques publiques
- La participation des enfants, leurs idées, leurs propositions, leurs préoccupations
- L'autonomie des enfants, une nécessité et un droit pour eux, une ressource pour la famille, l'école et la ville
- Le droit au repos et aux loisirs, le droit de se livrer au jeu.

✓ **Une évolution de la grille d'attribution des places en crèches pour plus de transparence et lutter contre les inégalités**

La Ville de Montpellier gère l'attribution de plus de 1 340 places proposées par les crèches municipales et par les crèches partenaires qu'elle finance (gestion privée avec réservation de places par la Mairie). L'ensemble de ces places est attribué dans le cadre des commissions se tenant habituellement en avril ou mai ou au fil de l'eau tout au long de l'année.

Consciente des enjeux majeurs liés à la Politique Petite Enfance, la Ville de Montpellier a souhaité réorienter les critères d'attribution des places autour de trois grandes priorités :

- Contribuer à la socialisation pour lutter contre les inégalités ;
- Agir pour favoriser l'accès à l'emploi et prioriser les carrières des femmes ;
- Prévenir les vulnérabilités auxquelles sont exposées les femmes seules avec enfants.

C'est ainsi que dans le cadre d'une expérimentation sur 2023-2024, la Ville a souhaité valider quatre principes de réorientation des critères d'attribution :

1. Une cotation des demandes établie à partir de différents critères dont celui du revenu (quotient familial)
2. Une étude prioritaire par les assistant.e.s de service social par rapport à des situations particulières (jeune parent, parent en insertion professionnelle, enfants issus de naissances multiples (triplés ou plus) ou en situation de vulnérabilité sociale, économique ou éducative)
3. La prise en compte des capacités réelles d'accueil de chaque établissement (prise en compte des contraintes et caractéristiques objectives de l'établissement pour préserver la qualité de l'accueil et l'équilibre gestionnaire de la structure)
4. Une régulation des places attribuées visant à rompre la reproduction des inégalités sociales et à préserver la mixité sociale dans les établissements.

Une évaluation sera réalisée après une année d'application pour analyser les impacts et le cas échéant proposer d'éventuels amendements. La Ville accompagne également l'expérimentation d'un réel travail de communication pédagogique afin que les parents, au-delà de la seule cotation, puissent comprendre les ressorts des attributions de places.

✓ **Un appel à projets artistiques pour les écoles**

Dans le cadre de sa politique de réussite éducative, la Ville de Montpellier soutient les écoles par la mise en œuvre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), défini par la circulaire du 13 mai 2013, commune aux ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Ce dispositif est le fruit d'un partenariat entre la Ville de Montpellier, la DSDEN (direction des services départementaux de l'Éducation nationale) de l'Hérault et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie. Il permet l'intervention d'artistes en temps scolaire (et parfois périscolaire et extrascolaire) avec pour objectif de susciter une rencontre entre un artiste ou un auteur, durant le processus de création, et les élèves d'une école. Il doit permettre à ces élèves d'expérimenter une démarche artistique et de s'ouvrir à toutes les cultures, autour d'une soixantaine de projets chaque année.

Une ville active en faveur de la Santé

✓ **Le déploiement de la Ma'P, l'unité mobile de prévention santé**

Cette unité mobile vient à la rencontre de tous les publics. Son objectif est d'informer, soigner et dépister afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. En 2023, plus de 50 actions sont ainsi programmées et au premier semestre de l'année, l'unité a permis de réaliser les actions suivantes :

- 976 personnes sensibilisées et informées
- 19 structures partenaires mobilisées
- 397 personnes dépistées (VIH et hépatites, diabète, cancer du sein, tuberculose)
- 212 consultations (dentaire, tabacologie, fibroscan – examen du foie)
- 73 personnes vaccinées

✓ **L'inauguration du Centre d'Examens de Santé de Montpellier**

Situé au sein de l'espace Gisèle Halimi à la Mosson, ce dispositif a pour objectif de lutter contre les inégalités d'accès à la prévention et aux soins, en proposant une offre de services en santé aux personnes les plus vulnérables. La première journée Santé des Femmes à la Mosson a d'ailleurs été organisée par la CPAM de l'Hérault, la Ville de Montpellier et le Centre d'Examen de Santé à l'espace Gisèle Halimi. Ce fut l'occasion de sensibiliser les femmes sur leur santé et leur bien-être.

Cette journée a également représenté un moment de partage, d'information, d'échange et de convivialité réunissant tous les acteurs du territoire de la Mosson, centrée sur de nombreuses problématiques de santé (vaccination, alimentation, activité physique, santé mentale, droits en santé...) et de dépistages des trois cancers les plus fréquents chez la femme : sein, col de l'utérus et colon. Ainsi, le Mammobile, la Ma'P, des sages-femmes et pharmaciens du quartier de la Mosson, les équipes médicales du Centre d'Examen de Santé et du CRCDC et de nombreuses associations se sont engagés dans l'opération auprès de femmes invitées par l'Assurance Maladie.

✓ **Une semaine de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens**

La Ville de Montpellier a mis en place en 2022 son premier Contrat Local de Santé (CLS), en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie. Par ce programme d'actions ambitieux, la Ville s'est fixé cinq objectifs ciblant : l'offre de soins de premier recours, la santé mentale, la prévention, les populations les plus vulnérables et enfin la santé environnementale. Cet axe prioritaire du CLS vise notamment à réduire l'exposition de ses habitants aux polluants, en particulier les perturbateurs endocriniens, afin de préserver et améliorer leur état de santé.

C'est ainsi que dans la continuité de son adhésion au réseau « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens », avec la signature de la Charte du Réseau Environnement Santé, la Ville a organisé du 25 au 30 septembre 2023 sa première semaine de sensibilisation aux enjeux de la lutte contre les perturbateurs endocriniens, axée pour cette année sur les polluants au sein de l'habitat. De nombreuses animations, portées par un large réseau partenarial tant associatif qu'institutionnel ont pu être proposées au grand public sur tout le territoire : appartement pédagogique, expositions, ateliers, jeux, formations et conférence.

2 – CULTURE, SPORT, LOISIRS : PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN

Une offre d'animations et d'équipements sportifs de qualité

- ✓ La création de la Zone d'Événementiel Sportif Temporaire (ZEST)



Création originale de la ville de Montpellier, la ZEST est partiellement inspirée de la ZAT (Zone Artistique Temporaire) et a pour but de rapprocher le sport des habitant.e.s, dans leurs rues et équipements sportifs de proximité. La première édition de la ZEST s'est tenue le dimanche 25 juin 2023 de 10h à 18h au cœur du quartier Croix d'Argent. Le concept de la ZEST consiste à rassembler le mouvement sportif montpelliérain, sur une unité de lieu, en faisant la promotion des installations sportives, celles qui viennent d'être inaugurées comme celles qui bénéficieront de nouveaux aménagements. Pour la première édition de la ZEST, le quartier Croix-d'Argent a été mis à l'honneur. La ZEST est une manifestation ouverte à l'ensemble des Montpelliérain.e.s qui s'inscrit pleinement dans l'ambition politique de faire de la ville un véritable gymnase à ciel ouvert.



✓ **Savoir rouler à vélo : un programme de promotion de la culture du vélo chez les enfants**

Le programme « Savoir Rouler à Vélo » est une initiative qui vise à promouvoir la culture du vélo comme mode de déplacement actif et durable chez les enfants âgés de 6 à 11 ans. Il se compose de trois objectifs principaux : savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo sur les différents espaces de pratique.

✓ **L'inauguration du BMX skatepark international de Montpellier**

Le plus grand skatepark d'Europe, avec une surface de glisse de 9 000 m², a été inauguré le 17 juin 2023 à Grammont. Ce site offre des installations pour les sports urbains tels que le BMX, les trottinettes, les rollers et les skateboards. Il comprend également une piste de breakdance, des vestiaires et des locaux pour les associations.



✓ **Un forum Terre de jeux 2024**

Le 13 décembre 2022, Montpellier a accueilli le forum « Terre de Jeux 2024 » et la remise des Trophées Terre de Jeux 2024 en présence de Tony Estanguet, Président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Dans l'après-midi, une séquence inaugurale d'équipements sportifs de la Ville de Montpellier a été organisée autour du lac des Garrigues, en présence de Tony Estanguet. Les équipements sportifs inaugurés comprenaient la réfection des terrains de tennis des Hauts de Massane et la Maison du Lac - Alice Milliat au Lac des Garrigues.

✓ **L'inauguration de nouveaux équipements sportifs**

De nombreux équipements ont été inaugurés en 2023, dont notamment :

- Les vestiaires et le club house du FC Pas du Loup. Joutant le terrain Paul Valéry, le bâtiment de 135 m² est constitué d'éléments modulaires industrialisés et d'une terrasse béton périphérique pour permettre les accès PMR au bâtiment.

- Les nouveaux équipements du stade Bernard-Giambrone à Montpellier, au cœur du quartier de Lemasson. Les investissements ont permis de réhabiliter le stade avec la réfection du terrain de football avec un revêtement synthétique. Par ailleurs, les associations disposeront d'un nouveau bâtiment modulaire comprenant deux vestiaires pour les joueur.euse.s, un autre pour l'arbitre, une buvette, une salle d'activités, un bureau et des sanitaires.
- Un terrain de basket 3x3 au complexe sportif Alain Delylle, aux Cévennes. Deux aires de jeux distinctes et très colorées (design actif) ont été installées. En semaine, ces terrains seront accessibles au public scolaire et pour les clubs et les particuliers en soirée et le week-end. Cette première réalisation s'inscrit dans le cadre d'un plan « playgrounds » en lien avec la convention de partenariat qui unit la ville de Montpellier, 3M et la fédération française de basket.

✓ **Une sobriété énergétique dans les équipements sportifs**

Conformément aux objectifs de sobriété énergétique que s'est fixé la Ville, le pôle Sport s'est d'ores et déjà engagé sur certaines mesures, notamment le respect voire une baisse des températures dans les bâtiments et des mesures de maîtrise des consommations d'eau. Ces mesures se traduisent également par la mise en place :

- D'une campagne de sensibilisation des agent.e.s et usager.e.s des équipements sportifs pour informer sur les éco-gestes (rappel du respect des horaires et des températures) ;
- De mesures d'économies d'énergies : éclairage LED de l'ensemble des installations sportives, outil d'optimisation du pilotage automatique des équipements de génie climatique.

1 122 560 €

Montant des subventions de fonctionnement aux associations sportives en 2023

200 000 €

Montant des subventions d'investissement aux associations sportives en 2023

5 067 811 €

Montant de la valorisation des équipements mis à disposition en 2023

Une ville de culture

✓ **La candidature Capitale Européenne de la Culture 2028**

La Ville de Montpellier et plusieurs collectivités partenaires (Région, Département, Métropole de Montpellier, Ville de Sète et Sète Agglopôle Méditerranée et leurs partenaires représentant 142 communes de l'Hérault) ont porté ensemble une candidature pour être Capitale Européenne de la Culture en 2028.

Retenue en mars 2023 pour le second tour parmi quatre finalistes aux côtés de Bourges, Clermont-Ferrand et Rouen, cette candidature, portée par l'association Montpellier 2028, s'appuie sur un véritable projet de territoire ambitieux, intégrateur, tourné vers l'avenir. Le projet artistique présenté dans le dossier déposé le 27 octobre 2023 se décline en trois concepts : RELIER, ACTER, CÉLÉBRE, et trois axes : Les Chemins du vivant, La Fabrique des futurs, Trans!.

Ce dossier est le fruit d'un travail de co-construction mené avec de multiples partenaires à l'échelle du territoire, de l'Europe, et du continent africain. Montpellier 2028 a fait de la question du lien l'épicentre de sa réflexion artistique, en interrogeant ses trois composantes : le lien à l'espace et au territoire, le lien au temps et au futur, et enfin le lien à l'autre.



✓ ***L'inauguration du premier tiers-lieu culturel en EHPAD***

Le CCAS de Montpellier a créé un tiers-lieu culturel et intergénérationnel « Pass'Âge des arts » au sein de la résidence François Gauffier, située en plein cœur de la ZAC Ovalie. Gratuit et ouvert à tous, l'EHPAD propose une programmation trimestrielle variée en s'appuyant sur différents partenariats et liens tissés avec les structures voisines (centre de loisirs Savary, Maison Pour Tous Michel Colucci, écoles, etc.).

Cette action novatrice a été récompensée par le Prix Territoria d'Or 2023 (le plus haut niveau de récompense) dans la catégorie Culture. Ce prix est issu d'un jury présidé par les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.


✓ ***Une Comédie du Livre 2023 éco-exemplaire***

En vue de réduire les déchets, aucune bouteille plastique n'a été utilisée durant la manifestation. Il était mentionné dans la feuille d'accueil à destination des libraires et éditeurs d'apporter leur propre gourde pour les points de distribution d'eau à disposition. Les messagers du tri sont intervenus pour sensibiliser le public et un parc à vélos a été mis à disposition devant le Peyrou en vue de privilégier les mobilités douces.

3 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

✓ ***La mise en place du tri sélectif dans les lieux d'art municipaux***

Une meilleure gestion des déchets dans les lieux d'art municipaux (Pavillon Populaire, Espace Dominique Bagouet, Espace Saint-Ravy, Musée du Vieux Montpellier, Œuvre de la Miséricorde) a été mise en place grâce à des corbeilles supplémentaires et une demande au prestataire de séparer les déchets collectés.



CHAPITRE 6


LA SITUATION DE LA

COLLECTIVITÉ AU REGARD

DES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

DU DÉVELOPPEMENT

DURABLE



1 - LE PILOTAGE, LA TRANSVERSALITÉ DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA PARTICIPATION DES ACTRICES ET ACTEURS

La participation de tous, socle des politiques publiques

✓ *Les rencontres du Maire « Montpellier change avec vous »*

La Ville a souhaité proposer un système innovant de rencontres organisées dans les sept quartiers de la Ville, afin de « rencontrer les habitant.e.s, entendre le bruit de la ville, d'expliquer ses politiques publiques, la trajectoire et le devenir du quartier ». Il s'agit de proposer des temps d'échanges, notamment avec les acteurs du quartier tels que conseils de quartier, conseils citoyens, agent.e.s de la collectivité et des satellites (TAM, ACM), associations, mais aussi des temps ouverts à tous les habitant.e.s (kiosque mobile, réunion publique, balade urbaine et apéritif républicain...). La Ville a souhaité s'appuyer sur la facilitation afin de préparer ces échanges et sortir des questions individuelles pour aller vers une vision collective des problématiques et du quartier. Elle a eu recours, à une large communication autour du dispositif et a offert la possibilité de poser des questions tout au long de l'opération, sur les kiosques mobiles ou en ligne sur le site Participer.montpellier.fr.

Après la réalisation de ces rencontres, une évaluation a été réalisée pour apprécier la perception du dispositif par les participant.e.s ainsi que l'impact du dispositif au regard des moyens engagés. L'évaluation s'est basée sur une enquête qualitative par questionnaire (80 répondants), un questionnaire en ligne pour les participants aux ateliers (échantillon de 241 répondants). Elle permet d'identifier forces et points d'amélioration du dispositif. Ces temps ont réuni 2 500 participants sur 7 réunions publiques, permis plus de 100 rencontres avec les acteurs locaux et de récolter plusieurs milliers de questions posées en direct ou sur internet (10 000 visiteurs sur le site dédié), etc.



✓ *La consultation du conseil municipal des enfants pour nourrir le projet d'œuvre pour le parc René Dumont*

Écouter les enfants et recueillir leur avis est au cœur de la démarche de « Ville à hauteur d'enfant ». Les élus du Conseil municipal des enfants ont pu visiter le parc René Dumont et nourrir le projet avec leurs suggestions, lors de rencontres, dans le cadre de l'appel à candidatures d'artistes.

2 – L'ÉVALUATION ET LA STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE

✓ **Le renouvellement de la labellisation Climat Air Énergie**

Lauréate du label Cit'ergie en 2019, la Ville a engagé en 2023 le processus de renouvellement de cette labellisation, qui est mutualisée avec la Métropole de Montpellier. Ce label de dimension européenne récompense les collectivités mettant en œuvre des politiques climat-air-énergie ambitieuses.

En 2019, la Métropole et la Ville de Montpellier avaient réalisé 58 % des actions du référentiel du label, ce qui leur avait permis d'obtenir une labellisation « 3 étoiles ». Elles visent désormais une labellisation « 4 étoiles », avec un score à 67 % (seuil 4 étoiles possible à partir de 65% d'actions réalisées).



✓ **Une remise du label France Résiliences France collectivités**

Remis par le Haut Comité Français pour la Résilience Nationale, ce label permet d'évaluer la préparation des collectivités en s'intéressant plus particulièrement :

- aux grands piliers de la gestion des risques : la protection, la prévention, l'information et la gestion de crise.
- aux politiques publiques et activités liées à la sécurité civile : risques naturels, technologiques, sanitaires, menaces (cyber-sécurité, attentat), sécurité publique, grand rassemblement...

La Ville de Montpellier s'est vu décerner 3 étoiles en 2022 pour son niveau de préparation et ses capacités de résilience. Le Label vient récompenser un effort collectif et sur la durée des agents.e.s de la Ville et de la Métropole en matière de prévention et de gestion des risques. Il deviendra un outil de suivi et d'amélioration continue de la résilience collective, avec un label réinterrogé chaque année. Une nouvelle candidature a été présentée en 2023.

Score de labellisation, selon le questionnaire « socle » - le questionnaire « capacités » - et le nombre d'étoiles décernés à la Collectivité :

- 2022 : 76% de réussites - 8 « capacités » validées - 3 étoiles

